

Troisième séance, jeudi 11 octobre 2007

Présidence de M. Jacques Morand, président

SOMMAIRE: Communications. – Election d'un juge de paix pour le cercle de la Glâne: modification de l'ordre du jour. – Rapport N° 23 sur le postulat N° 259.04 Heinz Etter/Nicolas Bürgisser relatif à l'évaluation d'une adhésion à la communauté tarifaire Libero. – Postulat N° 320.06 Jacques Crausaz/Nicolas Bürgisser (par quels moyens le Conseil d'Etat pense-t-il augmenter la production d'énergie électrique dans notre canton?); prise en considération. – Postulat N° 2004.07 Charly Haenni (revenu cantonal par habitant); prise en considération. – Motion N° 1006.07 Antoinette Badoud/Emmanuelle Kaelin Murith (modification du code de procédure pénale); retrait. – Postulat N° 2005.07 Louis Duc (les conséquences du divorce et de la séparation – autorité parentale, droit de visite, médiation); prise en considération. – Motion N° 142.06 Denis Grandjean (loi sur l'exercice du commerce: interdiction de vente de tabac aux jeunes de moins de 18 ans révolus), motion N° 147.06 Hugo Raemy/ Martin Tschopp (interdiction de la vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans), postulat N° 2011.07 Rudolf Vonlanthen (quelles mesures équitables pour les non-fumeurs/non-fumeuses et les fumeurs/fumeuses?) et motion N° 141.06 Bruno Tenner/René Thomet (interdiction de fumer dans les établissements publics); prise en considération commune. – Elections.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justifications: MM. et M^{mes} Solange Berset, Charles Brönnimann, Elian Collaud, Eric Collomb, Claudia Cotting, Jean-Pierre Dorand, René Fürst, André Schoenenweid, Jean-Pierre Siggen, Jean-François Steiert et Emanuel Waeber.

MM. et M^{mes} Isabelle Chassot, Pascal Corminbœuf, Georges Godel et Claude Lässer, conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Une triste nouvelle! Une apprentie employée de commerce de l'Etat de Fribourg a été retrouvée sans vie, mardi en Irlande, alors qu'elle effectuait un stage linguistique organisé par l'Ecole professionnelle commerciale de Fribourg.

Le Grand Conseil, le Conseil d'Etat ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat de Fribourg tiennent à exprimer leur profonde sympathie à la famille en deuil et à toutes les personnes touchées par ce drame.

Je vous prie de vous lever et de bien vouloir respecter quelques instants de silence.

Lors de sa séance du 10 octobre 2007, le Bureau du Grand Conseil a procédé à la nomination de quatre commissions ordinaires:

- la première commission examinera le projet de loi sur la protection de la population. Composée de onze membres, elle sera présidée par le député Jean-Pierre Dorand;
- la deuxième commission, composée également de onze membres, examinera le projet de décret relatif au crédit de construction pour le Collège de Gampbach. Elle sera présidée par le député Gilles Schorderet.
- la troisième commission, composée également de onze membres, examinera le projet de loi sur la promotion économique. Elle sera présidée par le député Jean-Pierre Siggen.
- la quatrième commission, composée quant à elle de neuf membres, examinera le projet de loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers. Elle sera présidée par M^{me} la Députée Marie-Thérèse Weber-Gobet.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Election d'un juge de paix pour le cercle de la Glâne

Modification de l'ordre du jour

Le Président. Mardi, je vous ai annoncé l'élection d'un juge de paix (50%) pour le cercle de la Glâne, à la suite de la renonciation de Monsieur Bernard Girard. Il ressort qu'une omission a été faite dans la liste des objets puisque cette élection n'est pas mentionnée formellement au programme.

Me référant à l'article 111, alinéa 2 de la loi sur le Grand Conseil, dont voici la teneur: «*En cours de session, la liste des objets ne peut être modifiée que par une décision du Grand Conseil faisant suite à une proposition de la présidence ou à une motion d'ordre*», je vous demande donc formellement, afin d'éviter tout litige, si vous êtes d'accord ou non de procéder

à l'élection d'un juge de paix à 50% pour le cercle de la Glâne ce matin. Mais avant de procéder au vote, j'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Nous allons passer au vote.

– Au vote, cette proposition est acceptée par 82 voix contre 2; il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganoz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 82.*

Ont voté non:

Mauron (GR, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP). *Total: 2.*

Se sont abstenus:

Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP). *Total: 2.*

Rapport N° 23 sur le postulat N° 259.04 Heinz Etter/Nicolas Bürgisser (évaluation d'une adhésion à la communauté tarifaire Libero)¹

Discussion

Etter Heinz (PLR/FDP, LA). Am 14. Oktober 2004, also ziemlich genau vor drei Jahren, habe ich zusammen mit Grossrat Nicolas Bürgisser das Postulat eingereicht. Anfang 2005 wurde das Postulat vom Grossen Rat für erheblich erklärt. Ab diesem Zeitpunkt hatte der Staatsrat gemäss Artikel 75 des Grossrat-Gesetzes ein Jahr Zeit, um dem Grossen Rat einen

entsprechenden Bericht vorzulegen. Es sind nun über zwei Jahre vergangen und der Bericht mit minimalsten Angaben liegt nun vor. Der Inhalt des Berichtes zeigt vor allem Schwierigkeiten und nicht Chancen und Bedürfnisse auf. Auch die Schaffung von Frimobil war mit Schwierigkeiten verbunden und trotzdem wurde es eingeführt. Die bereits erwähnte Verzögerung und die Auflistung von Schwierigkeiten könnte durchaus dazu verleiten, zu glauben, dass das Interesse an der Erweiterung des Tarifverbundes Richtung Bern und Lausanne nicht sehr gross ist. In Anbetracht dessen, dass sehr viele Pendler aus dem See- und dem Sensebezirk, aber auch aus Freiburg Richtung Bern fahren, ist eine Lösung auf jeden Fall gerechtfertigt. Die kürzlich beschlossene Einführung des Halbstundentaktes auf der Strecke Freiburg–Bern dürfte wohl kaum realisiert worden sein, wenn der Öffentliche Verkehr Richtung Bern nicht breit benützt würde. Im Namen aller betroffenen Bürgerinnen und Bürger, aber auch der betroffenen Gemeinden bitte ich den Staatsrat, dafür besorgt zu sein, dass die Arbeit nun ohne Verzögerung vorangetrieben wird, damit die Einführung des erweiterten Verbundes spätestens, ich betone: spätestens, 2009 realisiert werden kann. Mit diesen Bemerkungen habe ich den Bericht zur Kenntnis genommen.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Dieses Postulat verlangt eigentlich eine Selbstverständlichkeit, wenn wir schauen, welche Tarifverbände es in anderen Teilen unseres Landes gibt: Zum Beispiel im Raume Basel, wo man mit einem Abonnement des öffentlichen Verkehrs weit nach Frankreich und nach Deutschland hineinfahren kann. Wir wissen, dass es hier nicht so schnell geht und das Wort «Fusion» ist wohl auch nicht vollständig angebracht. Aber wir begrüßen es, dass der Staatsrat nun doch in die Richtung gehen will; dass eine gegenseitige Anerkennung dieser Abonnements Libero, Frimobil und (vergessen wir nicht auf der Waadtländer Seite) Mobilis, zustande kommen sollte. Die vollständige Fusion stellt im Moment noch ein Kreisproblem. Und wir möchten wirklich, dass der Staatsrat nun zuerst prüft, wie es möglich ist, dass jemand, der in Freiburg wohnt und in Bern arbeitet, ohne Zusatzkosten zu seinen Frimobil-Abonnement auch ein, zwei oder drei Zonen des entsprechenden Abonnements in Bern oder Lausanne beziehen könnte. Als zweite Etappe (es ist ja auch noch ein Mandat im Raum, das nachgeschoben wurde, um diesem Postulat etwas mehr Beachtung zu verschaffen) wäre dann eine Fusion aller dieser Abonnements im Raum Espace Mittelland, inklusive Waadtland, anzustreben. Das ist die zweite Etappe, aber wir hoffen, dass es ein bisschen schneller geht und dass für einmal der Öffentliche Verkehr im Vordergrund steht. In diesem Sinne unterstützen wir das Postulat.

Boschung-Vonlanthen Moritz (PDC/CVP, SE). «Enfin». Endlich ist die Antwort des Staatsrates auf das Postulat eingetroffen, nach immerhin zweieinhalb Jahren. Namens der CVP nehmen wir davon Kenntnis und ich möchte Herrn Staatsrat Vonlanthen dafür danken, dass er endlich Bewegung in die Angelegenheit

¹ Texte du rapport p. 1478.

gebracht hat, Angelegenheit «Tarifverbände Frimobil und Libero (Bern)».

Was den Inhalt der Antwort betrifft, stellen wir mit Befriedigung fest, dass es die feste Absicht des Staatsrates ist, den Tarifverbund sobald wie möglich, spätestens bis Fahrplanwechsel 2009, das heisst bis im Dezember 2008 bereitzustellen.

Wir beharren auf diesem Zeitplan. Deshalb haben wir am 11. Mai dieses Jahres ein Mandat eingereicht, das den Staatsrat dazu verpflichtet, diesen Zeitpunkt wirklich einzuhalten. Der Staatsrat ist deshalb aufgefordert, alles dafür zu tun, dass seine Dienststellen mit Hochdruck daran arbeiten und dieser Termin wirklich eingehalten werden kann. Der Termin ist insofern auch günstig, weil ja mit diesem Fahrplanwechsel dann der Halbstundentakt zwischen Freiburg und Bern eingeführt wird.

Wir gehen auch davon aus, dass der Tarifverbund so gestaltet wird, dass die Pendler und auch die übrigen Reisenden durch den Verbund nicht nur einfacher, sondern auch kostengünstiger als bisher fahren können und dass Kinderkrankheiten des bisherigen Systems gleichzeitig ausgeschaltet werden. Es darf nicht sein, dass durch den Verbund kompliziertere und teurere Angebote entstehen. Deshalb haben wir grosse Erwartungen an den Staatsrat.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Ich bin fast verleitet zu sagen, dass wir von der Sprache der Sprechenden, der Vorredner her sehen, um was es hier eigentlich geht. Kurz auf den Punkt gebracht: Unsere Fraktion, insbesondere als Mitglieder der Randregion von Bern, sind wir vom vorliegenden Bericht enttäuscht. Wenn die beiden Tarifverbände Libero und Frimobil Schwierigkeiten haben, um eine Koordination herbeizuführen, ist es an der Politik, Lösungen zu suchen. Als Vertreter des Seebezirks erwarte ich persönlich, dass auch in Anbetracht der neuen S-Bahnlinien, die kantonsübergreifend zirkulieren, endlich ein adäquater Tarifverbund kreiert wird.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Die Frage des Tarifverbunds scheint vor allem die deutschsprachigen Mitglieder zu beschäftigen. Ich erlaube mir daher auch, meine Antwort auf Deutsch zu geben: Die Grossräte Etter und Bürgisser haben mit ihrem im Oktober 2004 eingereichten Postulat verlangt, dass der Staatsrat in einem Bericht die Massnahmen aufzeigt, wie im Rahmen eines Freiburger Tarifverbunds und namentlich über einen Beitritt zum Berner Tarifverbund «Libero» die Attraktivität des Öffentlichen Verkehrs erhöht werden kann. Ich danke allen Intervenienten von heute Morgen, die allesamt in die gleiche Richtung stossen. Ich glaube, Herr Grossrat Etter, ich verstehe Ihre Ungeduld. Aber wir können doch sagen, dass zwei Jahre nach Einreichung Ihres parlamentarischen Vorstosses sich der Staatsrat freut, festzustellen, dass am 10. Dezember 2006 immerhin der integrale Tarifverbund «Frimobil» eingeführt worden ist. Und dieser Tarifverbund stellt einen sehr wichtigen Schritt in die Richtung einer Attraktivitätssteigerung des Öffentlichen Verkehrs in unserem Kanton dar. Der Staatsrat hat das Fehlen einer Verbin-

dung mit den benachbarten Tarifverbundssystemen als eine wichtige Lücke erkannt, die es bald zu schliessen gilt. Die fehlende Verbindung von «Frimobil» mit dem Berner Tarifverbund «Libero» einerseits und mit dem Lausanner Tarifverbund «Mobilis» (Frau Grossrätin Mutter hat das zu Recht auch unterstrichen) andererseits ist vor allem für die Freiburger Pendler mit einem Nachteil verbunden. Es ist daher das Ziel des Staatsrats, Angebote zu schaffen, die eine Kombination der Tarifverbände Libero bzw. Mobilis ermöglichen. Die Leitung von Frimobil wurde beauftragt, entsprechende Vorschläge auszuarbeiten. Die kombinierten Angebote sollen möglichst bald, und ich kann das auch an die Adresse von Grossrat Boschung klar zum Ausdruck bringen, sollen spätestens bis zum Inkrafttreten des Fahrplanwechsels 2009, d.h. also bis im Dezember 2008 eingeführt werden. Die Zielsetzung der beiden Postulanten werden also bald Realität werden. Der Staatsrat bittet Sie, den Bericht zur Kenntnis zu nehmen.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Postulat N° 320.06 Jacques Crausaz/Nicolas Bürgisser (par quels moyens le Conseil d'Etat pense-t-il augmenter la production d'énergie électrique dans notre canton?)¹

Prise en considération

Crausaz Jacques (PDC/CVP, SC). Le postulat que nous avons déposé en octobre 2006 avec notre ancien collègue Nicolas Bürgisser, comme d'autres interventions parlementaires dans ce domaine, reflètent les préoccupations que nous avons tous de veiller à disposer de suffisamment d'énergie pour notre développement et notre bien-être et de rechercher toutes les solutions pour produire cette énergie dans le respect de notre environnement et selon les principes du développement durable. Dans ce contexte, l'électricité est une énergie vitale, particulièrement importante pour notre économie. L'augmentation annuelle de la consommation de près de 2%, associée à la difficulté de mettre en œuvre de nouveaux moyens de production, mérite que nous portions à cette énergie la plus grande attention dans la mesure où, de plus, la production d'électricité sur le territoire cantonal stagne depuis quelques années et, par conséquent, augmente notre dépendance à l'égard d'autres régions et de l'étranger. Il ne s'agit bien sûr pas de viser l'autarcie du canton en matière d'énergie électrique, de couvrir le canton de panneaux photovoltaïques et d'éoliennes. Il s'agit d'étudier très sérieusement quelles seraient les mesures à prendre pour exploiter mieux et plus largement le potentiel de production d'électricité dans notre canton.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat nous dit que le canton ne dispose pas de base légale pour contraindre

¹ Déposé et développé le 10 octobre 2006, BGC p. 2362; réponse du Conseil d'Etat le 3 juillet 2007, BGC p. 1214.

les sociétés productrices et pour investir dans ce type d'installations. Il est cependant nécessaire d'étudier la mise en place d'instruments d'incitation efficaces qui permettront de ne pas attendre une crise aiguë avant d'investir dans de nouveaux moyens de production.

La loi sur l'énergie contient déjà un certain nombre de dispositions qui permettent à l'Etat de peser sur le développement de la production d'énergie, en particulier au moyen d'énergies renouvelables, et sur l'utilisation rationnelle et économe de l'énergie. Ces dispositions peuvent sans doute être renforcées pour répondre aux préoccupations actuelles. La seule certitude, c'est que nous avons et que nous aurons besoin d'électricité pour maintenir notre qualité de vie et notre développement. La vraie question est où et comment la produire de manière compétitive, respectueuse de l'environnement et de l'avenir de la planète?

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse, par laquelle il indique qu'il partage ces préoccupations. Je note avec satisfaction qu'il mettra sur pied un groupe de travail pour examiner, non seulement les possibilités d'augmenter la production indigène, mais aussi les possibilités de réduire la consommation de cette énergie noble qu'est l'électricité. Il donne ainsi la preuve qu'il prend cette affaire très au sérieux et c'est heureux! Il est à noter que l'actuel plan directeur cantonal de l'énergie nous révèle que le potentiel de développement de la production indigène d'électricité hydraulique, éolienne, couplage chaleur-force, photovoltaïque est compris entre 10 et 100% de la production actuelle, son exploitation dépendant bien sûr de l'évolution des coûts, mais aussi et surtout de la volonté politique de les mettre en œuvre. A titre d'exemple, si l'on consulte l'actuel plan directeur, on peut lire que sur 22 km² de toitures que comporte le canton, 5,6 km², qui représentent 25% de la surface du lac de Morat, se prêteraient parfaitement à l'installation de panneaux photovoltaïques, qui produiraient rien moins que 560 GWh d'électricité par an, soit presque l'équivalent de la production actuelle totale d'électricité indigène. Même s'il ne faut pas rêver d'atteindre un tel objectif, il convient de ne pas relâcher les aides, les subventions, les défiscalisations en faveur de ces installations. Cela reste finalement le meilleur moyen pour que ces technologies gagnent en volume et en compétitivité. Un des instruments qui devrait être exploité pour approfondir ces études est le mandat de recherche confié aux hautes écoles. Il permet, à peu de frais, d'imaginer et d'analyser les diverses solutions sans préjugés commerciaux, sans ignorer des solutions qui paraissent encore aujourd'hui économiquement utopiques.

Vous conviendrez avec moi que le sujet est d'actualité. L'électricité est vitale pour notre économie et il est important de rechercher tous les moyens de réduire notre dépendance et de la produire dans le cadre du développement durable. Par conséquent, il est important de connaître avec plus de précision quels sont les potentiels de développement de la production indigène d'électricité.

Je vous invite à soutenir ce postulat, qui permettra sans doute d'apporter des réponses à ces légitimes et importantes questions.

Schorderet Gilles (*UDC/SVP, SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du postulat N° 320.06 de notre collègue Crausaz et de notre ancien collègue, maintenant préfet, M. Bürgisser.

Notre groupe ne se fait aucun souci quant à l'acceptation de ce postulat, car la question est d'une grande importance pour l'économie de notre canton. Comment augmenter la production indigène d'électricité, donc notre autonomie énergétique? A mon avis, il ne doit pas y avoir beaucoup de députés dans cette salle qui ne se posent pas la question. Une partie de la réponse, on la connaît. La production d'énergie dans notre canton devra être renouvelable. Les solutions sont multiples et toutes les pistes sont à étudier. Le bois, les sous-produits agricoles et forestiers, les capteurs solaires, les éoliennes sont des pièces maîtresses de ce grand puzzle énergétique, où la production hydroélectrique est dominante. Et là, des mesures incitatives devraient être engagées.

Le Conseil d'Etat – et l'on s'en réjouit – propose d'accepter ce postulat et de mettre sur pied un groupe de travail réunissant les personnes et les services concernés. C'est avec beaucoup d'intérêt que nous prendrons connaissance de leur rapport. L'avant-dernier paragraphe de la réponse donnée par le Conseil d'Etat m'a beaucoup intéressé. Produire de l'énergie, c'est très bien et indispensable, mais l'économiser deviendra également obligatoire à l'avenir. Et quand je vois les candélabres fleurir dans nos campagnes, les innombrables supermarchés illuminés de tous leurs feux tout au long de la nuit, je me dis qu'il y a vraiment des économies à faire. Ce sera, et je n'en doute pas, un élément important et attendu du rapport qui nous sera fourni.

Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre vous encourage à soutenir ce postulat.

Hunziker Yvan (*PLR/FDP, VE*). Le groupe libéral-radical a examiné avec une attention toute particulière le postulat 320.06.

L'énergie est une de nos préoccupations. Les moyens que nous mettrons en œuvre influenceront notre avenir car la consommation d'électricité est en constante augmentation. Différentes technologies permettent aujourd'hui de produire du courant électrique. Le Conseil d'Etat doit faciliter leur introduction et mettre à disposition les moyens et les connaissances requises. Certaines entreprises de la Veveyse et d'autres districts sont prêtes à couvrir leur toiture de panneaux solaires, mais il leur est très difficile d'acquérir les renseignements ou autres informations concernant le mode à opérer pour pouvoir bénéficier de subventions ou même une garantie de rachat du courant produit. Cela décourage de plus en plus ces entrepreneurs pionniers.

Le rapport que le Conseil d'Etat va nous faire doit nous permettre de répondre à une demande existante et c'est à l'unanimité que le groupe libéral-radical va prendre ce postulat en considération.

Vial Jacques (*PDC/CVP, SC*). Verra-t-on la surélévation de 10 m du barrage de Rossens? Le lac de Morat

sera-t-il couvert de 15 éoliennes? La face sud de la Berra servira-t-elle de support à 10 000 m² de capteurs solaires? Ce sont ces questions pratiques auxquelles le Conseil d'Etat sera confronté s'il entend produire 2% d'électricité supplémentaire chaque année dans le canton. La solution provient certainement d'une collaboration intercantonale, et même européenne, si l'on considère les études de centrale à gaz de Cornaux et de centrales nucléaires en Suisse et à l'étranger. Mais la part cantonale fribourgeoise demeure de notre ressort et doit absolument être élaborée.

C'est pourquoi le groupe démocrate-chrétien propose de prendre en considération ce postulat.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Le groupe socialiste est conscient qu'il sera difficile pour notre canton d'augmenter de manière significative la production indigène d'énergie, mais il souhaite que toutes les mesures durables allant dans ce sens soient mises en œuvre. Toutefois, notre groupe demande au Conseil d'Etat d'intégrer dans son rapport les mesures que nous pourrions prendre afin de diminuer notre consommation d'énergie. La Confédération ayant décidé de ne plus soutenir la promotion des énergies renouvelables, comment le Conseil d'Etat compte-t-il réagir et quelles en seront les conséquences?

Le moment est peut-être venu d'abaisser nos standards pour toutes les nouvelles constructions, comme cela est déjà le cas dans les constructions publiques. Aujourd'hui, peu de contrôles sont faits pour vérifier que les normes minimales soient respectées. Sous d'autres horizons, des lois musclées rendent obligatoires les ampoules économiques. Notre canton a inscrit dans sa Constitution le développement durable et se doit donc d'agir.

Avec ces considérations, le groupe socialiste soutiendra ce postulat.

Marbach Christian (PS/SP, SE). Auch ich habe die Stellungnahme zum Postulat von Grossrat Bürgisser zur Kenntnis genommen. Der Staatsrat macht sich in seiner Antwort Sorgen darüber, dass der Stromverbrauch in unserem Kanton in den letzten fünfzehn Jahren um fast 30% zugenommen hat. Zudem weist er darauf hin, dass das von Bund und Kantonen aufgestellte Programm zu einer rationellen und sparsamen Energienutzung mit dem Teilziel zwischen 2000 und 2010 die Zunahme des Stromverbrauches auf maximal 5% zu begrenzen, bei weitem nicht eingehalten werden konnte.

Aus diesem Grund, aber auch aus weiteren im Bericht erwähnten Gründen und Überlegungen, beabsichtigt der Staatsrat, eine Arbeitsgruppe einzusetzen. Diese soll Möglichkeiten zur Steigerung der Stromproduktion überprüfen, aber auch Sparpotenzial zur Reduktion des Energieverbrauches aufzeigen. Oder anders gesagt, die Arbeitsgruppe soll klarstellen, wie und unter welchen Umständen die Produktion in unserem Kanton erhöht werden kann und vorschlagen, wo und wie sinnvoll und effizient kostbarer Strom gespart werden kann.

Aus diesem Grund erlaube ich mir einen Hinweis zur Zusammensetzung dieser wegweisenden Arbeits-

gruppe: Ich erachte es als richtig und unabdingbar, dass neben den Vertretern der Dienststelle des Staates auch Vertreter der Elektrizitätsunternehmen unseres Kantons darin Einsitz nehmen sollen. Ich möchte jedoch den Staatsrat bitten, dringend darauf zu achten, dass neben Vertretern der herkömmlichen, traditionellen Strom- und Energieproduktion auch Personen darin Einsitz nehmen, welche auf dem neusten Wissenstand sind punkto Erneuerbarer Energie und im Bereich der alternativen Energieproduktion tätig sind. Es ist meiner Ansicht nach äusserst wichtig, Personen, Organisationen oder Gremien aus diesen Bereichen in die Arbeitsgruppe miteinzubeziehen. Damit ist gewährleistet, dass diesem ausserordentlich wichtigen Aspekt genügend Rechnung getragen wird. Nur so sind zukunftsorientierte, aber auch langfristig ökologisch vertretbare Lösungsvorschläge von dieser Arbeitsgruppe zu erwarten. Ich empfehle natürlich, das Postulat für erheblich zu erklären und danke Ihnen.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Le groupe Alliance centre gauche soutient la substance de ce postulat, mais nous aimerions quand même faire quelques remarques quant au contenu du postulat et de la réponse du Conseil d'Etat.

Le groupe est favorable à une augmentation de la production d'électricité dans le canton. Mais dans le postulat, et surtout aussi dans la réponse du Conseil d'Etat, il nous manque un petit mot, c'est le mot «renouvelable»! Nous savons aujourd'hui que nous sommes à la fin d'une époque, l'époque de la production en grandes quantités de pétrole, de gaz et d'uranium, dont les prix vont flamber. Il ne sera pas judicieux de continuer à utiliser ces matières premières pour la production d'énergie. Il faut donc se réorienter vers autre chose.

La réponse du Conseil d'Etat donne quelques pistes. Bien sûr, le turbinage de l'eau potable est une possibilité, le surélévment du barrage de Rossens peut-être un peu moins! Nous avons un grand potentiel dans de petites centrales hydrauliques et surtout dans la production de chaleur par le bois. Ceci permet aussi – même si on n'y pense pas tout de suite – d'augmenter la production d'électricité car les solutions de couplage chaleur-force ne sont de loin pas suffisamment exploitées dans ce canton.

Après, nous aimerions aussi des subventions beaucoup plus incitatives pour les autres variantes de production d'électricité: biomasse, solaire, éolienne. Il nous semble aussi important que dans ce groupe de travail il y ait quelques représentantes ou représentants des organisations de l'environnement car, dans ce débat, il ne faut pas jouer la protection de l'environnement et la protection du paysage contre la production d'électricité. Il faut des idées! Nous n'aurons pas de manque de production électrique, il y a juste un manque de réflexions et d'idées souvent dans ce dossier.

Um es auf Deutsch noch einfacher zu sagen: Es gibt keine «Stromlücke», es gibt nur eine Denklücke.

L'élément le plus important – là, je dois peut-être annoncer un lien d'intérêt, je travaille pour l'Agence suisse pour l'efficacité électrique: avec l'état actuel de la technique, sans nouvelles études des hautes écoles, on peut économiser 40% d'électricité. Cela corres-

pond à toute la production des centrales atomiques de ce pays! Rien qu'avec d'autres solutions que de laisser tous les appareils en mode veille, rien qu'avec de nouvelles normes et de nouvelles habitudes dans ce domaine, on peut se passer d'une de ces centrales atomiques! Avec l'isolation des bâtiments, vous économisez la moitié de l'énergie, avec un nouveau frigo, une nouvelle machine à laver également.

Donc nous attendons du Conseil d'Etat qu'il donne des pistes très concrètes sur la manière d'augmenter l'efficacité électrique et aussi de limiter la nécessité d'une production accrue de courant. Il faut ici, dans ce domaine comme dans d'autres, combiner les solutions du bâton et de la carotte. Dans ce sens-là, nous allons voter ce postulat.

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Je voudrais répondre peut-être à la proposition de Christian Marbach. Je trouve que c'est une bonne chose si l'Etat met en place une commission. Par contre, je dois dire que les organisations privées n'ont pas dormi ces derniers temps. Pourquoi? Parce qu'effectivement, du côté de l'Etat il y avait jusqu'à présent peu de support ou d'appui concernant toutes ces énergies renouvelables. Par exemple, le Groupe e vient de mettre en place une structure avec l'organisation du monde agricole pour aller de l'avant. Je dirais tant mieux si l'Etat fait encore un pas supplémentaire pour soutenir toutes ces énergies renouvelables.

A cette occasion, j'aimerais quand même aussi rappeler que j'ai déposé une motion. Il y a plus de deux ans qu'elle a été acceptée par ce Grand Conseil et je prierais le Conseil d'Etat d'aller de l'avant. Maintenant, nous sommes dans la phase de transformation. Je crois qu'il y a suffisamment d'éléments connus, la technologie est bien avancée et il faut encourager – d'ailleurs, aussi à ce niveau, je viens de déposer une motion – les consommateurs à utiliser ces nouvelles énergies. Je vous remercie et, bien sûr, je soutiens ce postulat.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Ich finde das Postulat von Grossrat Nicolas Bürgisser ein sehr gutes Postulat. Wir bewirtschaften seit längerem, seit zwölf Jahren, in Form von Kompostierplätzen Grüngut. Jetzt gibt es neue Systeme, um das Grüngut zu verarbeiten. Bis anhin, bis heute, haben wir Grüngut mit den Entsorgungsgebühren von den Gemeinden verarbeitet. In Zukunft (wir sind an der Planung einer Kompost-Anlage) wird zu 70% mit Gebühren gearbeitet und zu 30% mit dem Stromerzeugnis. Ich finde das Postulat sehr gut und was ich sagen möchte: Wenn es hier nun um dieses Postulat geht, verlange ich und gebe ich der Hoffnung Ausdruck, dass die Öffentlichkeit, die Gemeinden, hier auch Hand bieten mit solchen Gesellschaften. Bis jetzt hat man das Grüngut mit Energie bewirtschaftet, in Zukunft wird man Energie gewinnen können. Das ist ja der Vorteil. Daher befürworte ich die Annahme dieses Postulats.

Election d'un juge de paix pour le cercle de la Glâne

Le Président. Nous passons maintenant à l'élection d'un juge de paix pour le cercle de la Glâne à la suite de la renonciation de M. Bernard Girard à son élection.

Je vous rappelle la teneur de l'article 103 let. e de la Constitution fribourgeoise: «Le Grand Conseil élit les membres du pouvoir judiciaire et du Ministère public sur préavis du Conseil de la magistrature». Vous avez reçu ce matin la liste des personnes qui sont encore candidates et éligibles. Elles figurent sur la feuille grise. Il s'agit, d'une part, des personnes candidates uniquement pour le cercle de la Glâne et, d'autre part, de celles qui n'avaient pas postulé pour un cercle déterminé. L'ensemble des candidatures déposées valablement pour ce cercle, comme pour le scrutin qui s'est déroulé lors de la session de septembre, sont les seules candidatures valables pour cette élection, comme le précise l'article 7 de la loi sur l'élection des juges. Les juges sont élus au scrutin uninominal parmi les personnes ayant fait acte de candidature.

A cette liste a été annexé l'extrait du préavis du Conseil de la magistrature pour le cercle de la Glâne, que vous avez reçu pour les élections du mois de septembre. Il s'agit de la page verte. Est joint le préavis de la Commission de justice, qui vous avait également été communiqué pour ces élections au mois de septembre. Seule la partie concernant la Glâne concerne ce scrutin.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Vous avez sous les yeux le préavis que le Conseil de la magistrature vous avait donné pour la session de septembre. Ce préavis est toujours valable et, comme vous pourrez le lire, le Conseil de la magistrature n'a pas donné de préférence entre un poste à 100% pour les deux cercles ou deux postes à 50%. Le Conseil de la magistrature a estimé que c'était une décision politique qui n'était pas de sa compétence.

Lors de la session de septembre, j'avais relevé que deux postes à 50% poseraient des problèmes d'incompatibilité. Les faits m'ont donné raison, puisque le Conseil de la magistrature a dû se prononcer sur des cas d'incompatibilité, qui concernaient trois candidats. D'ailleurs, suite à l'un de ces avis, le juge de paix élu, M. Girard, a renoncé à son poste. Dans tous les cas, le Conseil de la magistrature est arrivé à la conclusion qu'il y avait des incompatibilités. Si le premier cas, qui concernait M. Girard, a été bien compris, j'ai senti un certain étonnement pour les autres prises de position du Conseil de la magistrature. Je tiens à rappeler que le Conseil de la magistrature n'a fait qu'appliquer la loi, c'est-à-dire les dispositions de l'organisation judiciaire qui ont été introduites lors de la mise en place du nouveau système de justice de paix. Il semble que ces dispositions, et spécialement les articles 48 let. b^{bis} et 51 let. b^{bis}, qui empêchent les juges de paix d'exercer une fonction de l'ordre administratif ou une autre fonction lucrative, n'aient pas pris en compte l'éventualité des juges de paix à 50%. Il faudra examiner si ces dispositions ne devraient pas être adoucies par une modification de la loi.

Mais, pour l'instant, elles sont là et elles doivent être appliquées! Le Conseil de la magistrature estime qu'il doit, dès le début, se donner une ligne claire et que les exceptions ne doivent être qu'exceptionnelles. M^{me} Bourqui et M. Nicolet ont eu connaissance de l'application faite par le Conseil de la magistrature de ces dispositions dans leur situation. Malgré cela, ils ont maintenu leur candidature. Il n'y a donc plus rien qui s'oppose à l'élection du juge de paix de la Glâne.

Studer Theo (PDC/CVP, LA). En principe, la Commission de justice avait l'intention de demander le renvoi de cette élection à la session de novembre. Cependant, étant donné qu'aujourd'hui nous nous trouvons quand même devant une situation claire et que vous disposez des propositions par écrit, la Commission de justice a renoncé à demander ce renvoi. En outre, la Commission de justice se réfère à la recommandation que vous avez obtenue par écrit.

Postulat N° 320.06 Jacques Crausaz/Nicolas Bürgisser

(suite)

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Tout d'abord, j'aimerais remercier toutes les intervenantes et tous les intervenants pour le soutien qu'ils donnent à ce postulat important et également pour leurs remarques judicieuses.

Comme les autres cantons, le canton de Fribourg est de plus en plus dépendant de la production électrique suisse et étrangère du fait de la croissance constante de la consommation d'électricité. Concrètement, il ne produit actuellement qu'un tiers de l'énergie consommée. La consommation d'électricité, cela a déjà été relevé, a en effet augmenté de près de 30% durant les quinze dernières années et poursuit sa progression à raison de 1 à 2% par année. A ce jour, pour être totalement indépendant dans le domaine de l'approvisionnement en énergie électrique, le canton de Fribourg devrait produire environ 1200 GWh supplémentaires. Vous avez pu lire dans la réponse du Conseil d'Etat ce que cela veut dire. C'est la moitié de la production de la centrale nucléaire de Mühleberg. Ce serait cinq fois la production d'énergie du barrage de Rossens. Ce serait 400 éoliennes ou bien même 1300 terrains de football de capteurs solaires photovoltaïques. Il est donc illusoire de vouloir à court terme assurer une autonomie fribourgeoise totale dans ce domaine.

Le député Crausaz l'a dit, on ne vise quand même pas l'autarcie totale. Mais quand même, il est important de viser non seulement l'augmentation de la production d'électricité mais aussi la réduction de la consommation. Dans le contexte de la politique énergétique, beaucoup de choses sont en mouvement aujourd'hui. Je constate une sensibilité croissante des consommateurs et des consommateurs à la réduction de la consommation d'énergie. Et les cantons et la Confédération sont en train de mettre en place des plans d'action qui

visent l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.

Mesdames et Messieurs, c'est avec fierté que je constate que le canton de Fribourg a fait depuis quelques années des progrès considérables dans le contexte des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie. L'objectif du Conseil d'Etat de doubler la part des énergies renouvelables entre les années 2000 à 2010 pourra vraisemblablement être réalisé, et je dois le souligner, notamment grâce aux installations de chauffage au bois à distance.

Nous avons cependant quelques soucis dans le contexte des énergies renouvelables. Je le souligne ici très clairement. Je dois vous dire que la Confédération a réduit – tenez-vous bien! – de 65% ses subventions concernant les énergies renouvelables pour le canton de Fribourg en 2007! 65% de subventions en 2007! Ce qui nous met face à des difficultés considérables. Je dois donc vous annoncer que le Conseil d'Etat sera contraint de tirer le frein en modifiant le règlement sur l'énergie. Mais cette modification ne changera rien dans sa stratégie générale de promotion résolue des énergies renouvelables.

La politique énergétique est un domaine de plus en plus important. Le développement économique dépend fortement d'un approvisionnement fiable en énergie. Le Conseil d'Etat vous propose dès lors de prendre en considération ce postulat. Un groupe de travail piloté par le Service des transports et de l'énergie, réunissant des représentants des services de l'Etat concernés ainsi que des Entreprises électriques du canton et d'autres instances encore, examinera les possibilités de réduire la consommation d'électricité et d'augmenter la production indigène.

Ich möchte in diesem Zusammenhang auch an die Adresse von Herrn Grossrat Marbach und Frau Grossrätin Mutter sagen, dass der Zusammensetzung dieser Kommission grosse Aufmerksamkeit geschenkt werden wird, nicht zuletzt mit dem Ziel um eben bestehende «Denklücken», die überall bestehen, zu schliessen. Wir werden die parlamentarischen Vorstösse, und das sage ich an die Adresse von Herrn Grossrat Fasel, die verschiedenen parlamentarischen Vorstösse, die pendent sind, ebenfalls in unsere Überlegungen mit einzubeziehen und diese möglichst bald beantworten.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 92 voix sans oppositions ni abstentions.

– Cet objet est transmis au Conseil d'Etat pour élaboration d'un rapport dans le délai légal d'une année.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnicht (FV, ACG/MLB), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillot (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA,

PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E.(SC, PDC/CVP), Schorderet G.(SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB).
Total: 92.

Postulat N° 2004.07 Charly Haenni (revenu cantonal par habitant)¹

Prise en considération

Haenni Charly (PLR/FDP, BR). Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse et la proposition de prendre en considération ce postulat.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat reprend deux éléments qui influent directement sur le revenu cantonal: la croissance démographique et la bonne proportion des jeunes dans ce canton. On relève d'ailleurs avec satisfaction, au niveau des chiffres, que nous enregistrons un excédent de naissances, par rapport aux décès, relativement important: plus 872 en 2005. On peut se réjouir de ce bel élan nataliste.

Par contre, la croissance démographique a un prix. Il est probable que l'immigration des Confédérés est aussi liée à la disponibilité des terrains à bâtir et notamment à des prix plus avantageux que dans certains cantons voisins. Deux questions dès lors se posent:

- 1) Fait-on tout juste en matière d'aménagement du territoire?
- 2) Attire-t-on, notamment par notre politique fiscale suffisamment de personnes à revenus élevés et disposant d'une certaine fortune?

Quant à l'immigration étrangère, cette fois-ci, il va de soi que les regroupements familiaux jouent un certain rôle sur le revenu cantonal. Et là, il est important pour ne pas dire capital, d'une part, que l'ensemble de la famille maîtrise une de nos langues nationales, d'autre part, que l'on puisse rapidement intégrer ces personnes, qui le désirent, au monde professionnel. Il y avait

en 2005 dans notre canton 122 000 personnes actives occupées, soit un taux d'occupation global de 47%. Ce taux d'occupation est nettement inférieur à la moyenne suisse, qui est de 53%. Comment expliquer cela? On peut en déduire qu'il y a à Fribourg plus de femmes au foyer, sans activité professionnelle rémunérée. Est-ce que le manque de structures d'accueil pour la prise en charge de la petite enfance joue un rôle? La question peut se poser.

Autre constat: de nombreux pendulaires contribuent au développement démographique; ils conservent leur emploi à Berne, Lausanne ou ailleurs et viennent habiter notre canton. C'est une chose bienvenue, mais cela permet aussi d'importantes déductions fiscales liées aux frais, ce qui est au demeurant parfaitement admissible et logique. Par contre, cette situation devrait inciter le gouvernement à tout faire pour obtenir une délocalisation des services de l'administration fédérale. Les fonctionnaires bernois qui habitent Berne ou les environs ont moins de frais et de ce fait augmentent leur revenu moyen. D'ailleurs, on peut se réjouir de la volonté du Conseil d'Etat qui, par le biais de la nouvelle loi sur la promotion économique, veut conduire une politique foncière active. En effet, lorsque l'on analyse les trois secteurs économiques, on constate un secteur tertiaire qui offre 61% des emplois dans le canton, alors que la moyenne suisse est à 69%, d'où l'importance d'attirer des entreprises à haute valeur ajoutée et aussi des entreprises du secteur tertiaire, dont les salaires sont régulièrement plus élevés.

Je conclus en disant que l'amélioration du revenu par habitant implique des actions dont on mesure toutes les conséquences. En effet, la sauvegarde de la qualité de vie dans notre canton, dont fait partie le paysage, est primordiale pour attirer les entreprises high-tech et des contribuables à fort potentiel.

La raréfaction du pétrole et les changements climatiques doivent aussi inciter notre canton à s'engager à fond dans les énergies renouvelables, car là-aussi, il y a un potentiel à prendre avec indirectement des incidences sur le revenu cantonal.

C'est avec ces considérations que je vous invite à soutenir ce postulat.

Boschung Bruno (PDC/CVP, SE). Mit seinem Postulat verlangt Kollege Haenni, dass sich der Staatsrat zur an sich bekannten Problematik des im schweizerischen Vergleich tiefen Pro-Kopf-Einkommens der Freiburger Bevölkerung äussert. Er will auch, dass der Staatsrat aufzeigt, wie und mit welchen Mitteln er gedenkt, diese unbefriedigende Situation zu verbessern. Wie wir wissen, und wie dies vom Staatsrat in seiner Antwort auch hervorgehoben wird, haben wir diesen unerfreulichen Zustand zwei eigentlich erfreulichen Faktoren zu verdanken: einerseits nämlich dem starken Bevölkerungswachstum, das unser Kanton in den letzten Jahren verzeichnen durfte und andererseits dem Umstand, dass wir hinsichtlich der Bevölkerung zu einem der jüngsten Kantone der Schweiz gehören. Der Staatsrat weiss in seiner Antwort darauf hin, dass er sich der Problematik der tiefen Pro-Kopf-Einkommen durchaus bewusst ist und dass er im Rahmen der kantonalen Wirtschaftspolitik bereits verschiedene

¹ Déposé et développé le 14 mars 2007, BGC p. 284; réponse du Conseil d'Etat le 4 septembre 2007, BGC p. 1532.

Massnahmen getroffen hat, um diese Situation der Freiburgerinnen und Freiburger zu verbessern. Die CVP-Fraktion ist der Auffassung, dass diese Feststellung des Staatsrates zutrifft und begrüsst ausdrücklich die heutige Stossrichtung: Das heisst, der Ansiedelung von Unternehmen aus Branchen mit hoher Wertschöpfung eine hohe Priorität beizumessen und die dafür notwendigen Rahmenbedingungen entsprechend zu verbessern. Darunter fällt insbesondere die rasche Bereitstellung von erschwinglichen Grundstücken und Räumlichkeiten mittels einer aktiven Bodenpolitik, aber auch die Fortsetzung der Bemühungen für die Verbesserung der steuerlichen Attraktivität sowohl für juristische als auch für natürliche Personen. Im Weiteren unterstützt die CVP-Fraktion auch ausdrücklich die Förderung der Zusammenarbeit zwischen unseren Hochschulen und der Privatwirtschaft, damit Wissenschaft und Industrie ihre gegenseitigen Bedürfnisse noch besser aufeinander abstimmen können. Im Rahmen der Umsetzung der neuen Regionalpolitik gilt es, alles daran zu setzen, den eingeschlagenen Weg für die Steigerung der Attraktivität unseres Kantons fortsetzen zu können. So auch im Bereich der gezielten Anwendung von Steuererleichterungen für ansiedlungswillige Unternehmen, dem sogenannten Bonny-Beschluss. Wir wissen, dass im Rahmen des Bundesgesetzes für die Regionalpolitik geplant ist, dem Kanton Freiburg diesen Trumpf wegzunehmen. Das würde sich für uns als Kanton zwischen den beiden grossen Wirtschaftsräumen der Agglomeration Bern und auf der anderen Seite dem «Bassin Lémanique» zweifellos negativ auswirken. Es bleibt zu hoffen, dass es hier dem Staatsrat gelingt, noch eine Kehrtwende erreichen zu können. Es ist erfreulich, dass sich der Staatsrat der von Grossrat Haenni aufgeworfenen Problematik ganz offensichtlich bewusst ist und sich entsprechend bereit erklärt, trotz den bereits getroffenen und geplanten Massnahmen dieses Postulat anzunehmen und weitere mögliche Massnahmen zu prüfen. Die CVP-Fraktion unterstützt die Überweisung dieses Postulates einstimmig.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Notre canton a toujours connu un revenu par habitant sensiblement plus bas que la moyenne suisse. Cette situation est sans doute aussi le reflet, d'une part, d'un développement économique plus tardif, d'autre part, d'une structure démographique moins favorable pour cet aspect. Toutefois, ce qui est plus inquiétant, c'est le recul constaté depuis le début des années 2000. Alors que le revenu fribourgeois était inférieur de 20% au revenu suisse en 1998, il était inférieur de près de 27% au revenu suisse en 2004. En effet, en quinze ans, le revenu moyen du Fribourgeois n'a augmenté que de 19%, alors que le revenu moyen suisse a, lui, augmenté de 32%.

De notre point de vue, notre canton souffre de deux faiblesses majeures: une fiscalité lourde pour les personnes physiques et un revenu cantonal par habitant parmi les plus bas de Suisse. D'ailleurs, il est intéressant de voir la corrélation qui existe entre ces deux faiblesses. En effet, statistiquement plus la fiscalité est lourde, plus le revenu par habitant est bas. Autrement dit, le poids de notre fis-

calité fait fuir les contribuables aisés et surtout n'incite pas ceux domiciliés à l'extérieur de notre canton de venir s'y établir. Ceci est vrai pour les entreprises comme pour les cadres qu'elles emploient. C'est pourquoi nous nous devons d'empoigner ce problème sans tarder et d'améliorer cet état de fait, d'ici la fin de la présente législature. A cet effet, le postulat déposé par notre collègue va dans la bonne direction et nous nous réjouissons que le Conseil d'Etat accepte d'y donner suite.

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra toujours les mesures qui vont dans le sens d'une amélioration des conditions-cadre pour l'économie. Toutefois, nous restons persuadés que nous n'améliorerons pas le revenu des Fribourgeois sans procéder à une baisse significative de notre fiscalité.

Pour nous, l'augmentation du revenu et l'amélioration de la place de Fribourg dans le classement intercantonal de l'indice fiscal sont des objectifs qui vont de pair. Par ailleurs, nous disposons de tous les atouts pour doper notre compétitivité. C'est avec ces quelques considérations que le groupe de l'Union démocratique du centre accepte évidemment la prise en considération de ce postulat.

Zurkinden Hubert (ACG/MLB, FV). Le groupe Alliance centre gauche refuse le postulat de Charly Haenni pour les raisons suivantes.

Il est tout d'abord très problématique de vouloir développer des mesures économiques sur la base d'un revenu cantonal par habitant. La moyenne par habitant est un indicateur qui n'explique pas grand chose. Cet indicateur ne donne aucune information sur la différence de revenu et le pouvoir d'achat des différentes personnes. On peut avoir une majorité de pauvres dans une société, si on a en même temps quelques personnes très riches, on arrive à une bonne moyenne.

Deuxièmement, les comparaisons avec d'autres cantons n'apportent pas grand-chose non plus. Le postulant lui-même est conscient qu'il faut toujours prendre en considération les spécificités du canton. Dans ce sens, il évoque l'évolution démographique et la jeunesse de la population fribourgeoise. En plus, il ne faut pas seulement comparer les revenus entre Fribourg et les autres cantons, mais aussi le coût de la vie, le coût des loyers, les primes à l'assurance-maladie, les coûts pour les activités sportives et culturelles. C'est la relation entre le revenu et le coût de la vie qui définit le pouvoir d'achat. Le postulant pose une fausse question: la comparaison des revenus cantonaux avec la moyenne suisse n'apporte rien. La question fondamentale est de savoir si tous les travailleurs de ce canton ont des salaires, des revenus corrects qui leur permettent de couvrir leurs frais. Si l'on veut améliorer le revenu cantonal, il faut surtout prendre des mesures qui améliorent la situation des bas revenus. C'est bien joli et il n'est pas faux d'attirer des entreprises à forte valeur ajoutée. Car cette stratégie va faire augmenter le revenu moyen par habitant, mais cette stratégie n'améliorera pas les petits salaires et le pouvoir d'achat des vendeuses ou des personnes travaillant dans les restaurants par exemple. Cette stratégie ne change pas les revenus dans l'agriculture. La stratégie proposée par le Conseil d'Etat est très

unilatérale: tout est concentré sur la promotion des entreprises à forte valeur ajoutée. Il manque à notre avis une vision globale. Il manque une stratégie pour améliorer les bas revenus. Pour cela, il faudrait par exemple envisager des salaires minimum, l'augmentation des petits revenus et la compensation automatique du renchérissement. En ce qui concerne la promotion des entreprises à haute valeur ajoutée, elle doit impérativement être compatible avec les principes et les lois de l'aménagement du territoire, avec la protection du paysage, de l'air et de l'eau. Je n'espère pas que la promotion active d'une politique foncière active signifie que l'on veut continuer de réaliser des dézonages comme à Galmiz ou Heitenried.

Kurz: Meine Damen und Herren, das Postulat verfolgt eigentlich ein falsches Ziel mit einer einseitigen Strategie. In einem Kanton mit einer jungen Bevölkerung, mit einem immer noch starken landwirtschaftlichen Sektor kann und muss das erste Ziel gar nicht sein, das Pro-Kopf-Einkommen dem schweizerischen Durchschnitt anzupassen. Hauptsache ist, dass die Einkommen für alle hoch genug sind, dass sie ihren Lebensunterhalt ohne Probleme bestreiten können. Mit diesen Erwägungen weisen wir dieses Postulat zurück.

Girard Raoul (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a étudié avec beaucoup d'attention le postulat déposé par notre collègue Charly Haenni, ainsi que la réponse donnée par le Conseil d'Etat. Le revenu par habitant du canton de Fribourg est faible en comparaison inter-cantonale, en comparaison nationale. La situation est connue et quelques explications pertinentes sont avancées. Cette situation pourrait aussi être expliquée en s'appuyant sur le développement historique de notre canton.

Le problème ici n'est pas tant de savoir quelles sont les causes de cette situation, mais plutôt de savoir comment nous envisageons le développement de ce canton dans les années à venir. Sur ce point, le Conseil d'Etat, à juste titre, parle de son souhait de voir le développement et l'arrivée d'entreprises dont la production est à forte valeur ajoutée. On parle donc d'aménagement du territoire, de promotion économique, de fiscalité attractive pour les personnes morales ainsi que de notre chance de disposer ici de hautes écoles de qualité. Si ces éléments sont un gage de développement, nous souhaitons souligner ici qu'ils ne sont pas les seuls permettant d'attirer de nouvelles entreprises. Il existe de nombreux cas dans ce canton, dans ma région même, où des entreprises ont fait aussi des choix d'implantation liés au cadre de vie de leurs employés. On sait que le cadre paysager peut jouer un rôle prépondérant, on sait surtout qu'aujourd'hui une entreprise se soucie de l'offre globale d'infrastructures et de prestations. Les transports publics sont-ils efficaces, les structures d'accueil pour la petite enfance sont-elles présentes? Je ne vous ferai pas ici la liste exhaustive des attentes des entreprises, mais nous souhaitons que le rapport du Conseil d'Etat n'oublie pas ces aspects, qui sont partie intégrante d'un développement économique. De nombreuses études sur les critères prépondérants pour l'implantation d'entreprises existent à ce jour. Force est de constater que les critères sont très nombreux et très divers. Comme exemple, je pourrais vous dire que

la problématique fiscale n'entre que très, très rarement dans les études, dans les dix critères les plus importants, les plus incitatifs pour l'implantation d'une entreprise.

Le groupe socialiste soutiendra ce postulat en souhaitant ardemment que le rapport du Conseil d'Etat soit des plus complets.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Une étude comparative a démontré récemment que les fribourgeoises et Fribourgeois n'étaient pas moins bien lotis que les autres Suisses s'agissant de ce qu'il reste dans leur porte-monnaie à la fin du mois. Nous devons néanmoins constater que le revenu moyen par habitant est très bas, en comparaison avec les autres cantons. Cela a été soulevé à plusieurs reprises maintenant.

Je cite toujours la comparaison entre un Fribourgeois moyen et un Bâlois moyen: le Fribourgeois gagne un tiers du salaire du bâlois, il y a donc un problème important à résoudre dans notre canton.

Même si le Conseil d'Etat a eu ces dernières années des succès intéressants avec sa stratégie de création de places de travail à haute valeur ajoutée, même si les statistiques nous montrent que le canton n'est pas seulement le champion romand dans la création d'emplois, mais qu'il a créé 68% de places de travail à fort potentiel d'innovation, nous devons être attentifs pour améliorer la situation sous l'angle du revenu moyen par habitant.

Le Conseil d'Etat souhaite continuer à réduire l'écart avec la moyenne nationale et poursuivra sa politique économique consistant à privilégier les secteurs à forte valeur ajoutée. A titre d'exemple, les implantations toutes récentes d'Alcan et de Macrovision et le développement de VeriSign remplissent tout à fait cet objectif.

Actuellement la discussion sur l'interprétation du fameux arrêté Bonny est l'une des principales préoccupations. A cause notamment du faible revenu par habitant du canton, il est absolument inacceptable pour le Conseil d'Etat qu'à l'avenir le territoire fribourgeois soit complètement sorti du champ d'application de cet instrument important de la promotion économique. C'est la raison pour laquelle les Directeurs de l'économie publique des cantons de la Suisse occidentale ont demandé une entrevue à M^{me} la Conseillère fédérale Doris Leuthard pour lui faire part de leurs soucis et la convaincre de corriger le tir préparé par son administration et le seco, tir qui va totalement dans la fausse direction.

A part la nouvelle politique régionale, il y a beaucoup d'autres nouvelles pistes à explorer, M. le Député Charly Haenni et M. le Député Girard en ont esquissé quelques-unes. Le Conseil d'Etat salue donc le postulat du député Haenni. Il propose de le prendre en considération et il vous fera un rapport dans le délai légal.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 85 voix contre 3. Il y a 5 abstentions.

– Cet objet est transmis au Conseil d'Etat pour élaboration d'un rapport dans le délai légal d'une année.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganiotz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Stempf-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürlér (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 85.*

Ont voté non:

Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 3.*

Se sont abstenus:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 5.*

Motion N° 1006.07 Antoinette Badoud/ Emmanuelle Kaelin Murith (modification du code de procédure pénale relative à l'assistance judiciaire)¹

Retrait

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Je prends acte de la décision du Conseil d'Etat de rejeter cette motion, ce que je regrette. Je maintiens que l'harmonisation des procédures civile et pénale en matière d'assistance judiciaire aurait certainement simplifié les tâches.

Du fait que la nouvelle procédure pénale fédérale devrait entrer en vigueur en 2010, cet aspect pourra y être réglé, je l'espère.

Je retire donc ma motion.

– Cet objet est ainsi liquidé.

Postulat N° 2005.07 Louis Duc (les conséquences du divorce et de la séparation: autorité parentale, droit de visite, médiation)²

Prise en considération

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Pourquoi avoir déposé ce postulat touchant aux conséquences directes du divorce, de la séparation, aux décisions de justice en matière d'autorité parentale, de droit de visite, de garde d'enfants?

Avec les années et quelques observations plus affinées liées à mon âge, j'ai eu maintes fois l'occasion d'approcher, parfois de très près, celles et ceux qui sont sortis de toutes ces procédures et d'écouter quelque peu le récit d'un véritable parcours du combattant. Dire que l'immense majorité de ces procédures se passent sans souffrances accrues, quasiment à l'amiable, n'est absolument pas vrai! J'ai aussi consulté certains maîtres de loi, avocats, spécialistes du divorce, leurs avis sont loin d'être les mêmes que ceux du Conseil d'Etat.

Il est certain, me disait encore récemment un juriste de ce canton, qu'un organe de médiation serait dans tous les cas souhaitable. Il améliorerait très certainement beaucoup de choses et les procédures ne connaîtraient pas ces périodes d'investigation, d'interrogatoires, de séances de tribunal qui n'en finissent pas. Au bout du compte, le dialogue se rompt, les parties se figent dans leurs revendications, les juges prononcent et les parties n'ont que les yeux pour pleurer et le porte-monnaie qui se vide!

Le divorce, la séparation, l'attribution des enfants sont devenus une affaire d'Etat, où tellement, tellement de personnages avec leurs particularités propres tentent d'apporter, certainement avec une réelle bonne volonté, leur concours. Il existe c'est vrai un Service de consultation conjugale à Fribourg, à Bulle et à Guin. Devant l'ampleur du phénomène, qui ne va pas tarir ces prochaines années, nous avons une obligation, le monde politique a l'obligation de tout mettre en œuvre pour donner à toutes celles et ceux qui sont tiraillés dans ces moments très conflictuels... nous avons le devoir d'éviter que toutes ces procédures en cours et à venir ne soient pas des foires d'empoigne, de faire en sorte que l'enfant au centre la famille soit protégé, qu'il ne soit pas ballotté à gauche ou à droite parce qu'un juge l'a ordonné ou qu'une décision de justice est tombée comme un couperet sans que le jeune puisse donner son avis.

Je l'ai dit, nous avons un devoir essentiel de faire en sorte que ces moments de désillusion dans une vie de couple ne se traitent pas à la va-vite, sans considération, qu'une ordonnance soit remise dans la précipitation, que les enfants au creux de toutes ces déchirures soient en tout premier lieu préservés.

Il y a quelque trois mois, j'ai reçu un père de famille avec son fils de quatorze ans, qui faisait l'objet d'un droit de garde dévolu par un juge à sa maman, ici à Fribourg. Ce jeune garçon, sous le coup de cette ordonnance, n'en pouvait plus de rester avec sa mère et voulait rejoindre son père dans la Broye. En plus,

¹ Déposée et développée le 16 mars 2007, *BGC* p. 280; réponse du Conseil d'Etat le 4 septembre 2007, *BGC* p. 1519.

² Déposé et développé le 14 mars 2007, *BGC* p. 285; réponse du Conseil d'Etat le 18 septembre 2007, *BGC* p. 1534.

brillant élève au CO, il avait tous ses copains dans notre district. Proche d'une dépression inévitable, il se rend chez moi avec son père et je les enjoins de rencontrer dans les heures qui viennent le juge de la Broye, qui les reçoit d'une manière très aimable. Et conscient de la gravité du cas, il écoute le jeune durant une heure. La semaine suivante, le jeune quittait l'autorité parentale instituée et rejoignait son père et ses amis au CO de Domdidier, sur ordre du juge de la Broye. Ce fait réel démontre les différences qu'il peut y avoir dans les appréciations et les décisions des juges.

Est-ce que l'on prête une attention particulière aux jeunes ados? Est-ce que leurs doléances et leurs souhaits sont réellement pris en compte? Le divorce est entré dans les mœurs. Les villes ont été les premières touchées, les campagnes ne sont aujourd'hui pas épargnées. C'est devenu aujourd'hui – et il ne faut pas avoir peur de le dire – une immense affaire de fric pour une quantité de personnes: avocats, notaires, médecins, juges et j'en passe! Alors, si nous pouvions, devant ce phénomène ô combien sensible mais où l'Etat doit s'impliquer beaucoup plus, mettre à disposition des antennes bien visibles, des bureaux de médiation avec des personnes expressément formées pour écouter, encourager, conseiller le meilleur – s'il peut y avoir un meilleur – des antennes non seulement à Fribourg, Bulle ou Guin mais à Châtel-St-Denis, à Romont, Estavayer, Morat! Je peux parier que nous éviterions des situations chaotiques et la rentrée à la maison serait peut-être le prélude à de nouveaux essais de vie en couple, à une harmonie nouvelle retrouvée!

Je pense que ces propositions en valent la peine. Il s'agit de personnes, de couples, d'enfants. Il s'agit de faire entrer à nouveau un peu de soleil dans ces foyers qui passent par des moments de crise difficiles. Il faudra aussi que les personnes en difficulté s'en servent, tapent à la porte. L'éclaircie est peut-être toute proche.

Le drame qui a secoué le pays de Fribourg l'année dernière où un père de famille se jette du pont de Grandfey avec sa petite fille Océane âgée de cinq ans, ce drame-là n'a pas quitté les mémoires et vos mémoires de parents et de grands-parents. Et vous êtes aujourd'hui encore traumatisés par des gestes aussi atroces. Plus jamais ça! Même si le Conseil d'Etat a dit que c'est exceptionnel, plus jamais ça! A cet instant même où ce papa avait pris cette sordide décision, pourquoi ne s'est-il pas trouvé quelqu'un pour empêcher cet horrible drame? Mon postulat ne pourrait avoir que plus de poids si un jour un médiateur bien en place en arrivait à détourner d'une irréversible décision un de ses consultants décidés d'en finir avec la vie et d'entraîner dans la mort celles et ceux qu'ils aiment.

La vie réserve parfois de drôles de surprises. Nous avons tous, de très près, dans nos familles, dans nos entourages, dans nos connaissances, pris part, observé, voire compati et peut-être aussi apporté notre modeste part de soutien, de conseil et de réconfort à toutes celles et ceux qui ont décidé un jour de se quitter, d'entreprendre autre chose, souvent en ignorant tout le cortège de contraintes, de désillusions, de mises en demeure de faire ceci, cela, édictées par une jurisprudence très formelle et très loin de la médiation, bienvenue à ces moments-là.

Mon postulat n'a qu'un seul et unique but. Il n'a rien d'obligatoire au contraire de ce qu'avance la réponse du Conseil d'Etat. Il se veut simplement un phare de raccrochage dans cette période de fort vent, qui annonce souvent des remous et des vagues de grande densité. Ce postulat n'a qu'un seul et unique but, venir en aide à toutes celles et ceux qui, à un moment de leur vie de couple, se sentent bien seuls, désorientés, sans plus aucun repère. Ne reste pour eux que cette possibilité de rentrer dans le système mis en place, demande en séparation ou divorce, séances de justice, confrontation avec avocats interposés et, finalement, le réquisitoire avec tout ce qu'il peut comporter de cris, de pleurs et de désillusions.

Très modestement, Mesdames et Messieurs les Députés, je vous propose de tenter, avant toute procédure, de mettre en place cette médiation qui pourrait dans de nombreux cas, j'en suis certain, être la bouée salvatrice qui éviterait tant de blessures, tant de déchirures, de familles à jamais séparées, éclatées! Ce postulat n'est en rien contraignant. En plus, il donne à notre Conseil d'Etat le temps nécessaire pour faire des propositions allant dans le sens demandé, s'engager pour le mieux-être de nos semblables, voisins de palier, habitants de nos villes et villages, momentanément ballottés par des vents contraires.

Merci de m'avoir au moins écouté! Un merci encore plus appuyé si vous apportez ce soutien demandé à mon postulat!

Menoud Yves (*PDC/CVP, GR*). Un père qui met fin à sa vie en précipitant dans la mort avec lui sa fille de cinq ans ne laisse personne indifférent. Ce drame noué sur fond de conflit familial, qui avait jeté, peu avant le dernier Noël, la consternation dans tout le canton, a poussé M. le Député Louis Duc à déposer le présent postulat demandant d'améliorer les procédures dans les cas de divorce et de séparation.

Si le groupe démocrate-chrétien comprend le fondement d'une telle demande face à de si terribles événements, il ne peut néanmoins accepter ce postulat pour les mêmes raisons que celles invoquées par le Conseil d'Etat dans sa réponse.

Le groupe démocrate-chrétien tient, par contre, à saluer l'engagement du Conseil d'Etat en vue de mieux sensibiliser et de mieux prévenir de tels comportements, d'encourager le recours au Service de la médiation familiale et de renforcer les procédures de protection de l'enfant au sein du Service de l'enfance et de la jeunesse, tout comme sa volonté d'entreprendre une étude sur la création d'un tribunal des affaires familiales, ainsi que cela est prévu dans le programme gouvernemental.

En conséquence, le groupe démocrate-chrétien rejettera ce postulat, la prise de conscience du Conseil d'Etat liée aux problèmes de séparation et de divorce étant manifeste et, dans l'ensemble, du ressort fédéral.

Hänni-Fischer Bernadette (*PS/SP, LA*). Zweifellos hat das Drama bei der Grandfey-Brücke in der gesamten Bevölkerung Freiburgs Bestürzung ausgelöst. Das Drama ist in einer familiären Situation erfolgt, die in

der heutigen Gesellschaft häufig vorkommt: Eine Ehe wird geschieden oder unverheiratete Eltern trennen sich. Das grosse Problem, das es zu lösen gilt, ist die Frage, wer übt die Obhut über die Kinder aus und wer hat lediglich das Besuchsrecht.

Vorab darf hier angemerkt werden, dass ein grosser Teil der Eltern im Scheidungs- oder Trennungsverfahren trotz massiver Konflikte die Betreuung der Kinder wahrnehmen und die dazu nötige Distanz und Objektivität aufbringen kann. Die Lösungsvorschläge werden entweder durch die Eltern selber mit Hilfe eines Anwalts oder auch mit Hilfe des Richters entwickelt. Bei Scheidungen auf gemeinsames Begehren kommt dieser Art von Konfliktlösung grosse Bedeutung zu. Die Situationen jedoch, in denen die Eltern nicht in der Lage sind, ihre Kinder in genügender Weise vom ehelichen Konflikt fernzuhalten, bedürfen einer ausserordentlichen Aufmerksamkeit durch den Staat. Wenn die Eltern keine Anlaufstelle haben, wo sie ihre Frustration und negative Erlebnisse aussprechen und verarbeiten können, belasten sie ihre Kinder damit noch oft viele Jahre über die Trennung hinaus. Kinder werden zwischen Vater und Mutter hin- und hergerissen und ihre Entwicklung kann dadurch massiv gestört werden.

Die Mediation ist eine neue Möglichkeit der Konfliktlösung, und zwar unter Leitung einer neutralen Drittperson. Bei zerstrittenen Eltern muss die Fähigkeit zum Gespräch wieder hergestellt werden, damit eine für beide Parteien befriedigende Lösung gefunden werden kann. Eine Mediation vor dem Gang zum Richter wirkt sich in vielen Fällen positiv auf die Zukunft der getrennten Familie aus. Im Entwurf zum Scheidungsrecht, das am 1. Januar 2000 in Kraft getreten ist, war ein Artikel 151 vorgesehen, der eine Mediation vor dem Scheidungsverfahren einführen wollte. Dieser Artikel wurde von den Eidgenössischen Räten abgelehnt. Das Zivilgesetzbuch (ZGB) sieht in seinem Artikel 171 jedoch vor, dass Kantone dafür sorgen, dass sich Ehegatten bei Eheschwierigkeiten an geeignete Stellen wenden können.

Seit 1988 gibt es im Kanton Freiburg diesen Eheberatungsdienst. Nur ist es so, dass Ehegatten in Schwierigkeiten sehr oft Ehegatten mit Trennungs- oder Scheidungsabsichten sind. Somit stellen diese Stellen, die in Freiburg, Düdingen und Bulle Mediationssitzungen durchführen, auch diesen Eltern offen. Sie kosten pro Sitzung 140 Franken, wobei man für ein Scheidungs- oder Trennungsverfahren mit acht bis zehn Sitzungen zu rechnen hat. Ingesamt kommt eine Mediation somit inklusive einer Gebühr für die Ausarbeitung der Konvention auf ca. 1500 Franken zu stehen. Verfügt ein Ehepaar nicht über die nötigen Mittel, wird es darauf verzichten.

In Situationen, in denen die Kinder von den Eltern nicht den erforderlichen Schutz erhalten, kann die Vormundschaftsbehörde eine Erziehungsbeistandschaft zur Überwachung des vom Richter oder von der Behörde verfügten Besuchsrechts errichten. Für diese Aufgabe steht das Jugendamt mit seinem in Sozialarbeit ausgebildeten Personal zur Verfügung. Beistände kommen dabei jedoch nicht umhin, hie und da als Mediatoren zu funktionieren. Einige Mitarbeiter des Jugendamtes haben sich auch die entsprechende Ausbildung angeeignet. Erziehungsbeistandschaften haben sich in den

letzten Jahren mehr als verdoppelt. Das Jugendamt hat heute weit über tausend solche Besuchsrechtsüberwachungen zu bewältigen. Mediationen erfordern Zeit und dazu mangelt es dem Jugendamt an genügendem Personal.

Daraus ziehe ich vier Schlüsse:

Wenn der Sinn des Postulats ist, dass der Kanton Freiburg in Trennungs- oder Scheidungsverfahren eine Mediation vorschreibt, so wie es der Staatsrat verstanden hat, dann steht das im Widerspruch zum Bundesrecht. Dazu kommt, dass Freiwilligkeit in der Natur der Mediation liegt.

Zweitens: Die Vorteile einer Mediation vor jedem konfliktbelasteten Scheidungs- oder Trennungsverfahren sind unbestritten und müssen daher einer grossen Öffentlichkeit bekannt gemacht werden.

Drittens: Der Kanton muss die bereits bestehenden Mediationsstellen regional weiter ausbauen und genügend subventionieren, um deren Zugang auch für Minderbemittelte zu eröffnen.

Viertens: Das Jugendamt muss angesichts der riesigen Zunahmen der Mandate einen effizienten Weg finden, um den Situationen gerecht zu werden, in denen es das Besuchsrecht zu überwachen und dabei Mediationsaufgaben wahrzunehmen hat. Dazu müssen jedoch die Räumlichkeiten und das Personal des Jugendamtes massiv aufgestockt werden.

Auch wenn die SP das Postulat als solches ablehnt, gibt es wie ich ihnen dargelegt habe, auf diesem Gebiet einiges zu tun.

Burkhalter Fritz (PLR/FDP, SE). Louis Duc hat das Postulat aufgrund des Dramas, welches sich am 17. Dezember 2006 auf der Grandfey-Brücke ereignet hatte, eingereicht. Ein Vater sprang mit seiner 5-jährigen Tochter von der Brücke in den Tod. Familiendramen wie dieses haben in der Schweiz vermehrt stattgefunden. Leider ist auch der Kanton Freiburg davon betroffen. Immer ist man erschüttert und machtlos zugleich. Jedes Mal stellt man sich danach die Frage: Was hätte man tun können? Was ist falsch gelaufen?

Der Vorschlag, bei jeder Trennung oder Scheidung professionelle Mediatoren einzusetzen, wie es der Postulant vorschlägt, scheint auch nicht die Lösung zu sein. Gerade beim zitierten Fall ist sowohl ein Beistand wie auch ein Mediator eingesetzt worden und es ist trotzdem passiert. Im Weiteren ist die Ursache auch nicht immer eine Scheidung oder eine Trennung.

Im Bundesgesetz wurde der generelle Einsatz von Mediatoren auch nicht aufgenommen.

Jedoch besteht in unserem Kanton bereits seit 1988 das Angebot, Mediatoren anzufordern, und das kann auch jederzeit genutzt werden. Deshalb schlägt der Staatsrat auch die Ablehnung des Postulates vor.

Glücklicherweise sind Scheidungsdramen im Kanton die Ausnahme und entsprechen bei mehr als tausend Scheidungen pro Jahre nicht einmal einem Promille. Im Durchschnitt über die Jahre sogar noch weniger. Deshalb, gerade deshalb ist es so schwierig, die richtige Lösung zu finden.

Allgemeine Präventivmassnahmen einzuführen und alle über den gleichen Kamm zu scheren, ist genau so sinnlos und falsch, wie zu hoffen und zu glauben, dass nie mehr etwas passieren würde. Es ist wahrscheinlich

kein Standardsystem gegeben, dass uns die Garantie gibt, dass solches nicht mehr geschieht. Das Problem liegt darin, frühzeitig zu erkennen, was in solchen Vätern oder Müttern vorgeht, dass sie zu so einer Tat fähig sind.

Ich glaube, dass bei stark emotionalen, konfliktgeladenen Scheidungen der Schutz der Kinder in den Vordergrund treten muss. Zum Beispiel indem man die Kinder während einer gewissen Zeit in einer Pflegefamilie unterbringt. Entsprechende Organisationen für die Vermittlung von Kindern in Schwierigkeiten bestehen und bieten ihre Dienste an. Zum Beispiel die Stiftung «Fondation Transit», deren Präsidentin unsere Grossrätin Antoinette De Weck ist. Werden die Kinder bei Ehekonflikten zum Spielball der Eltern, besteht die Gefahr, dass daraus im Extremfall ein Familiendrama entsteht. Der Entzug der Kinder ist zweifellos eine schwerwiegende Massnahme, aber immer noch humaner, als der sinnlose Tod unschuldiger Kinder. Der Vorteil des temporären Kinderentzugs wäre auf jeden fall, dass die Kinder aus der oft traumatisierenden Scheidungsphase rausgehalten werden. Den Eltern würde es ermöglichen, während einer gewissen Zeit Kraft zu tanken und übermässige selbstzerstörerische Emotionen abzubauen, und sie könnten eher zu einer Scheidungs- und Besuchsrechtsregelung kommen. Sie hätten wiederum Kraft für sich und die Kinder, auch wenn sie nach der Scheidung getrennte Wege gehen. Dem vorliegenden Postulat, welches ausschliesslich auf die Mediatoren fokussiert, wird die FDP-Fraktion nicht zustimmen. Wir werden den Antrag des Staates unterstützen.

Peiry-Kolly Claire (*UDC/SVP, SC*). On peut bien évidemment admettre l'intention du député Louis Duc de faire, voire de mettre en place, tout ce qui est humainement possible pour éviter des drames tels que celui relevé dans son postulat. Personne n'est insensible aux drames, conséquences d'une séparation, d'un divorce et autres.

Par conséquent, le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec beaucoup d'attention de la réponse du Conseil d'Etat, lequel convient aussi que tout ce qui peut améliorer un déroulement de procédure mérite attention de la part des autorités, qu'elles soient législatives ou judiciaires. Néanmoins, le Conseil d'Etat rappelle que le service de consultation conjugale de l'association «Office familial» à Fribourg est reconnu depuis 1988, qu'il est au bénéfice d'une subvention annuelle, que ce service fonctionne, qu'il accorde des séances de médiation aux conjoints qui éprouvent des difficultés conjugales. Notre groupe estime que les explications du Conseil d'Etat (pt 2) sont suffisamment explicites pour lui permettre de rejoindre sa proposition de rejeter ce postulat qui demande une médiation avant toute procédure de séparation ou de divorce.

En outre, notre groupe remercie le Conseil d'Etat, qui, comme il en fait mention, encouragera le recours au Service de la médiation familiale et renforcera, dans les situations difficiles, les procédures de protection de l'enfant au sein du Service de l'enfance et de la jeunesse et entreprendra également une étude sur la création d'un tribunal des affaires familiales.

Ceci étant, le groupe de l'Union démocratique du centre, dans sa majorité, dira non au postulat du député Louis Duc.

Jutzet Ervin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie tout d'abord toutes les intervenantes et les intervenants. Le terrible drame du pont de Grandfey nous a tous consternés. Je comprends dès lors la réaction de M. le Député Louis Duc: d'agir, de vouloir agir, de vouloir empêcher de tels drames à l'avenir. Je rappelle que la décision d'attribuer l'autorité parentale au père ou à la mère est une des décisions les plus difficiles pour les juges. En tant qu'avocat, lorsque j'étais confronté – j'y ai été confronté souvent – à de telles situations, j'ai toujours dit aux parents qu'en soi, ce n'est pas justiciable. Ce n'est pas le juge qui peut prendre une décision en lieu et place des parents. Ce sont les parents qui doivent trouver une solution! Mais, il y a toujours des cas où les parents ne trouvent pas de solution, même avec l'aide d'un médiateur ou d'une médiatrice. Dans ces cas-là, les juges ont recours au Service de l'enfance et de la jeunesse, qui fait un excellent travail, parfois même aux experts. Mais il reste que la décision finale leur incombe et c'est une décision extrêmement difficile.

Je rappelle aussi qu'en 2006, il y a eu 1246 décisions de séparation ou de divorce. L'immense majorité des procédures se passe dans la dignité, menée par des conjoints ouverts au dialogue et à l'écoute, notamment de l'intérêt de leurs enfants. Je concède également qu'une amélioration devrait être possible et nécessaire, surtout pour les rares cas, dramatiques, extrêmement conflictuels où les enfants sont impliqués, sont déchirés, sont stigmatisés. Le Conseil d'Etat est clairement favorable à toute sorte de médiation. Il rappelle également qu'il a confié la consultation conjugale et de la famille depuis 1988 à l'Office familial, qu'il soutient d'ailleurs par des subsides d'environ 150 000 francs par année. Ce service dispense des médiations à Fribourg, Bulle et Düdingen. Je concède, M. le Député, que ce n'est pas assez et qu'il faudrait étendre cette possibilité aussi aux autres districts ou grands villages. Je concède également à M^{me} Hänni que les tarifs... von 140 Franken pro Stunde wahrscheinlich zu hoch sind für Leute, die namentlich in bescheidenen Verhältnissen leben und ich glaube, dass wir das überdenken müssen.

Le député Louis Duc demande que l'Etat confie une procédure de séparation à des personnes spécialisées et formées. Je rappelle que nos juges – et j'ai beaucoup d'expérience – en règle générale sont très bien formés et très expérimentés et qu'ils discutent beaucoup avec ces parents. Je rappelle également que, selon notre programme gouvernemental, il est prévu d'instituer un tribunal de la famille dans le canton de Fribourg. Dans ce sens, je pourrais dire: on peut accepter le postulat. Mais malheureusement, il y a un «mais». Je ne peux prendre en compte que ce qui est écrit dans le postulat. M. Duc, vous avez dit: «Mon postulat, c'est uniquement pour aider», mais vous demandez de créer une médiation avant toute procédure. Cela revient à dire une médiation obligatoire et cette médiation obligatoire est impossible de par le droit fédéral. M^{me} Hänni l'a rappelé, l'avant-projet

du Conseil fédéral prévoyait une telle médiation obligatoire. La Commission des affaires juridiques, dont je faisais partie, et l'Assemblée fédérale n'en ont pas voulu, de cette médiation obligatoire; je ne reviens pas sur les raisons.

Actuellement, il y a en vigueur, depuis 2002, des dispositions sur la procédure dans le code civil et notamment l'article 136, qui dit: «La requête commune tendant au divorce est portée directement devant le juge sans être précédée d'une procédure de conciliation.» Il y a d'autres dispositions qui nous empêchent, à mon avis, d'introduire une telle médiation obligatoire.

Il y a plus! Il y a le code de procédure civile unifié, qui est actuellement en discussion aux Chambres fédérales, qui sera adopté prochainement et qui entrera en vigueur probablement le 1^{er} janvier 2010, et dans ce projet du code de procédure unifié, il y a beaucoup de dispositions qui concernent la médiation. A mon avis, ce ne serait pas opportun d'adopter maintenant – c'est-à-dire dans deux ans environ, puisqu'il faudrait encore faire un projet de loi – une loi fribourgeoise qui sera, après une année, remplacée par le code de procédure fédéral.

Pour toutes ces raisons, je comprends M. Duc et on va tout faire pour améliorer la médiation. Mais je suis obligé de vous proposer le rejet de ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 67 voix contre 10. Il y a 3 abstentions.

– Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Chassot (SC, ACG/MLB), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Haenni (BR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Rey (FV, ACG/MLB), Studer (SG, ACG/MLB), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 10.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: N.*

Se sont abstenus:

Genre (SC, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 3.*

Motion N° 142.06 Denis Grandjean
(loi sur l'exercice du commerce: interdiction de vente de tabac aux jeunes de moins de 18 ans)¹

Motion N° 147.06 Hugo Raemy/Martin Tschopp
(interdiction de la vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans)²

Postulat N° 2011.07 Rudolf Vonlanthen
(quelles mesures équitables pour les non-fumeurs/non-fumeuses et les fumeurs/fumeuses?)³

et

Motion N° 141.06 Bruno Tenner/René Thomet
(interdiction de fumer dans les établissements publics)⁴

Prise en considération commune

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Ich kann Sie beruhigen, Herr Präsident, ich werde die Redezeit nicht überschreiten, obwohl das Thema ein wichtiges ist. Ich nehme Stellung zu unserem Postulat (zusammen mit Martin Tschopp: Verkaufsverbot von Tabakwaren an Jugendliche unter 16 Jahren). Ein Viertel der 15-jährigen Schülerinnen und Schüler raucht wöchentlich mindestens einmal. Mehr als ein Sechstel raucht täglich und gefährdet dabei in hohen Mass die Gesundheit. Die Raucherwaren können sich Kinder und Jugendliche legal selber kaufen.

Die Zigarette ist das einzige legal erhältliche Produkt, bei dem die Hälfte der Konsumentinnen und Konsumenten vorzeitig stirbt, falls sie das Produkt gemäss den Angaben des Herstellers verwenden. Wenn man heute den Eindruck hat, ein Verkaufsverbot für Raucherwaren würde bereits existieren, ist dies auf eine lobenswerte freiwillige Initiative einzelner Geschäfte zurückzuführen. Kollege Martin Tschopp wird dies noch ausführen.

Im Gegensatz zu Raucherwaren ist der Verkauf von alkoholischen Getränken an Jugendliche auf eidgenössischer Ebene geregelt. Obwohl die Wirkung eines Verkaufsverbotes in Fachkreisen der Prävention nicht unumstritten ist, ist es unserer Meinung nach an der Zeit, zu handeln und die Verantwortung bezüglich dem Jugendschutz wahrzunehmen.

¹ Déposée et développée le 15 mai 2006, *BGC* p. 947; réponse du Conseil d'Etat le 10 septembre 2007, *BGC* p. 1527.

² Déposée et développée le 15 mai 2006, *BGC* p. 950; réponse du Conseil d'Etat le 10 septembre 2007, *BGC* p. 1527.

³ Déposé et développé le 5 avril 2007, *BGC* p. 616; réponse du Conseil d'Etat le 10 septembre 2007, *BGC* p. 1527.

⁴ Déposée et développée le 17 mars 2006, *BGC* p. 597; réponse du Conseil d'Etat le 10 septembre 2007, *BGC* p. 1527.

Ein Verbot kann in der Öffentlichkeit der Verharmlosung des Zigarettenkonsums entgegenwirken und als klare Botschaft verstanden werden, dass Tabakwaren die Gesundheit schädigen. Zudem kann ein Verbot eine Erziehungshilfe für Eltern sowie Lehrerinnen und Lehrer darstellen.

Wir danken dem Staatsrat für die Unterstützung unserer Motion auch im Bezug auf die Alterslimite von 16 Jahren. Wir teilen seine Ansicht voll und ganz: Ein Verkaufsverbot an Jugendliche unter 18 Jahren ist unverhältnismässig und kaum durchführbar. Dieser Ansicht ist übrigens auch das Bundesamt für Gesundheit. Bleiben wir realistisch: Wenn es uns gelingt, einen Teil der Jugendlichen in der obligatorischen Schulzeit vom Rauchen abzuhalten, ist schon sehr viel gewonnen.

Viel wichtiger als die Frage der Alterslimite ist die Einhaltung eines Verkaufsverbots. Mit konsequent durchgeführten Kontrollen und abschreckenden Bussen oder weiteren Sanktionen im Falle einer Missachtung müssen Geschäfte dazu gebracht werden, ihre Verantwortung wahrzunehmen. Leider ist es heute für Jugendliche noch sehr einfach, illegal Alkohol zu kaufen. Natürlich wird es nie möglich sein, die Umgehung eines Verkaufsverbotes zu verhindern, mit einer Verschärfung der Strafen und Kontrollen können die Verkaufsläden aber dazu gebracht werden, konsequent Ausweiskontrollen durchzuführen. Ich bitte Sie, unsere Motion im Sinne der Empfehlung des Staatsrates für erheblich zu erklären.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse, qui va dans le sens de ma motion demandant l'interdiction de vente de tabac à tous les mineurs.

Dans cette réponse, notre gouvernement révèle qu'il y a 25% de fumeurs chez les jeunes de 14 à 19 ans et que l'interdiction de vente de tabac aux jeunes constituerait plus qu'un acte symbolique et pourrait renforcer la prévention du tabagisme chez les jeunes. D'ailleurs, dans cette réponse, il est écrit: «De l'avis du Conseil d'Etat, l'interdiction de vente de tabac aux mineurs», et c'est bien à tous les mineurs, «constitue une mesure utile dans le cadre de la lutte contre le tabagisme chez les jeunes, si elle s'inscrit dans un ensemble de mesures préventives comprenant également l'information et le conseil individuel, en particulier dans les écoles.» Il est vrai, ce n'est qu'un pas pour arriver à un résultat de meilleure santé pour tous, mais, comme dans Morat-Fribourg dimanche passé, si vous ne faites pas le premier pas pour partir de Morat, vous n'arriverez jamais à Fribourg.

Vu les éléments que je viens de citer, je ne comprends pas le Conseil d'Etat, qui ne veut pas prendre cette mesure utile et qui propose de fixer l'interdiction à 16 ans. Avant de déposer cette motion, l'âge de l'interdiction pour moi était une question importante. Si nous mettons 16 ans comme le propose la motion Hugo Raemy et Martin Tschopp, nous ne faisons que mettre dans la loi cantonale ce qui existe sur le terrain, sans prendre une nouvelle mesure pour la lutte contre le tabagisme chez les jeunes. En effet, les principaux distributeurs, Coop, Denner et les kiosques, ne vendent déjà pas de tabac aux jeunes de moins de 16 ans. Il y a des affiches et j'ai posé la question à plusieurs gérants et employés,

qui m'ont répondu: «C'est la loi qui nous interdit cette vente». De plus, j'ai posé cette question à de nombreuses personnes dans le canton, qui m'ont toutes déclaré que la vente était interdite aux jeunes de moins de 16 ans.

Je crois en l'insouciance de la jeunesse et c'est une bonne chose, mais dans un cas comme celui du tabagisme, il nous faut mettre un cadre aux jeunes afin de leur donner plus de liberté. En effet, dans ce cadre nous touchons la liberté individuelle et j'affirme qu'en enlevant la liberté à un mineur d'acheter du tabac, nous lui augmentons ses libertés. Il aura la liberté de ne plus tousser le matin, de ne plus avoir la voix rauque, de ne plus sortir pour fumer, la liberté d'avoir une meilleure qualité de vie, d'avoir une plus grande espérance de vie, d'avoir moins de risque de présenter un cancer, des maladies cardio-vasculaires, de l'asthme et des infections des voies respiratoires. Donnons des libertés à nos mineurs en leur interdisant de fumer!

Il y a également l'aspect économique. Si les jeunes n'utilisent pas une partie de leur argent pour l'achat de tabac, tant mieux. Avec toutes les sollicitations actuelles, beaucoup de jeunes se trouvent endettés et cela devient un gros problème de société. Pour les autres, les économes, s'ils peuvent avoir un peu plus d'épargne pour partir dans la vie, je suis certain que ce n'est qu'un bien. Un jeune qui de 16 à 20 ans fume un paquet de cigarettes à 6,30 francs par jour voit partir en fumée 9198 francs durant ces quatre ans.

Pour terminer, je voulais m'exprimer sur la difficulté du contrôle de l'âge des acheteurs mentionnée par le Conseil d'Etat. Si nous suivons le Conseil d'Etat, je crois qu'il faut immédiatement autoriser la vente d'alcool distillé aux mineurs de 16 à 18 ans. Dans les diverses fêtes, cantines et comptoirs, il est beaucoup plus difficile de contrôler tous les acheteurs de boisson, qui effectueront plusieurs achats dans une soirée, que les fumeurs qui n'achèteront certainement qu'une fois des cigarettes.

Cela me fait mal au cœur lorsque je vois des mêmes fumer comme des pompiers et je me dis que dans 20 à 30 ans, ils vont galérer pour tenter d'arrêter. Je crois que chaque fumeur a dit un jour ou l'autre: «Ah, si seulement, je n'avais jamais commencé.»

Pour moi cette motion n'est pas utopique. D'ailleurs, dans de nombreux cantons suisses, l'interdiction de vente de tabac est fixée à 18 ans. L'Angleterre vient d'interdire cette vente à tous les mineurs de moins de 18 ans, vous avez pu le lire dans «La Liberté» du 1^{er} octobre.

Pour la santé publique, pour le bien de nos jeunes, je vous demande de suivre ma motion et d'interdire la vente de tabac aux mineurs, afin de leur donner plus de liberté pour toute leur vie.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Passivrauchen ist sehr aktuell und äusserst heikel. Zur Stunde befassen wir uns gleich mit vier verschiedenen Vorstössen. Es ist unbestritten, dass das Rauchen jeglicher Art in der Öffentlichkeit Anlass zu Bedenken gibt. Es sollte demnach eine angemessene Regelung eingeführt werden, die Rauchern und Nichtraucher gerecht wird.

An Orten, an denen sich Menschen gezwungenermassen aufhalten, wie in öffentlichen Gebäuden, Spitälern

und öffentlichen Verkehrsmitteln, sollte das Rauchen eingeschränkt werden. Es gilt, Richtlinien einzuführen, damit Menschen nicht dem Passivrauchen ausgesetzt werden.

An Orten, an welchen sich Menschen freiwillig aufhalten, wie in Bars, Restaurants, sollten Richtlinien erarbeitet werden, welche den Betrieben eine gewisse Flexibilität einräumen, um einfache, kostengünstige und pragmatische Lösungen zu finden, damit Raucher weiterhin das Rauchen geniessen können, aber auch den Bedürfnissen der Nichtraucher Rechnung getragen werden kann.

Denn: Man darf nicht vergessen, auch die Freiheit des Bürgers ist angemessen zu vertreten. So kann auch einen gelegentlichen Stumpfen der Altersheimbewohner, welcher zur Entspannung beitragen kann, zum Beispiel sicher niemand verwehren.

Am Arbeitsplatz sollten Arbeitgeber einen gewissen Spielraum haben, um die Präferenzen ihrer rauchenden und nichtrauchenden Angestellten zu berücksichtigen. Weisungen bezüglich gemeinsamer Arbeitsbereiche, gemeinsamer Ruheräume, offener Räume, geteilter Büros und Durchgangsbereiche umfassen. Solche Massnahmen würden sicherstellen, dass nichtrauchende Angestellte nicht ungewollt dem Passivrauch ausgesetzt werden und andererseits die Raucher an einem angenehmen Ort das Rauchen geniessen können. In meinem Betrieb habe ich diese Bestimmungen schon vor zwei Jahren eingeführt, wohlvermerkt: ohne Gesetz. In diesem Sinne ist auch der «Kantönligeist» aufzugeben und eine gesamtschweizerische Lösung anzustreben. Der Nationalrat ist auf gutem Wege, eine vernünftige Lösung zu finden.

Daher bin ich mit der Antwort des Staatsrates sehr zufrieden und kann mich seinen Überlegungen voll und ganz anschliessen. Die Motion Tenner/Thomet ist somit abzulehnen, weil sie nicht alle Interessen berücksichtigt.

Die FDP-Fraktion ist ebenfalls dieser Meinung. Denn die Freiheit des Bürgers darf nicht weiter eingeschränkt werden und wir dürfen nicht zulassen, dass wir mit solchen Motionen Arbeitsplätze vernichten oder zum Teil jedenfalls gefährden. Auch die Forderungen meines Postulates sind schon erfüllt: Eine Arbeitsgruppe mit allen interessierten Kreisen wurde kürzlich eingesetzt, so dass ich mein Postulat somit zurückziehen kann.

Thomet René (PS/SP, SC). La fumée passive est un problème de santé publique. Lutter contre la fumée passive implique des mesures de prévention et de protection. La santé est une question cantonale, il est donc légitime de le faire à l'échelle cantonale. D'ailleurs, la majorité des cantons suisses ont déjà pris des mesures ou sont en train d'en faire autant, ce n'est qu'une petite minorité qui n'a pas encore mis ce dossier sur la table.

Personne, absolument personne ne conteste que la fumée, qu'elle soit primaire ou passive, est néfaste pour la santé. Lutter contre les effets néfastes de la fumée est devenu une priorité. L'OMS a inscrit ces objectifs dans son postulat qu'il a fixé dans la convention-cadre du 21 mars 2003, à laquelle la Suisse a adhéré.

La commission fédérale pour la prévention du tabagisme plaide pour que tout soit mis en œuvre, afin que

l'air respiré dans chaque lieu accessible au public soit libre de fumée au nom de deux principes fondamentaux que sont le droit à la santé et le droit des personnes. Les effets positifs seront nombreux, dit-elle, et bénéfiques, y compris pour l'économie du pays.

Ce Parlement a admis en partie ce principe, puisqu'il a décidé d'interdire la fumée dans les établissements scolaires, de soins et de l'administration publique. C'était la motion Dorand/Castella acceptée le 7 février 2006 (87 oui/8 non/5 abstentions). Nous trouvons comme par hasard pratiquement la même proportion des citoyens de ce canton qui souhaite une interdiction de fumer dans les cafés et les restaurants. La loi n'a pas encore été modifiée, mais des mesures ont été prises dans tous les lieux concernés à la satisfaction quasi générale, y compris des fumeurs. Les cafétérias dans les établissements de soins ne désemplissent pas.

Les députés, les conseillers d'Etat sont les représentants du peuple. On le dit souvent, on le dit tout le temps, c'est une réalité. Or, le peuple souhaite à 70% que les établissements publics soient sans fumée, seuls 6% y verraient une atteinte à leur liberté. Quelle liberté? Celle de porter atteinte à la santé d'autrui!

Le Conseil d'Etat nous dit que pour les établissements publics, le client peut choisir librement s'il veut se rendre dans un café et qu'une interdiction de fumer constituerait une entrave à la liberté individuelle du client. Et de suivre le refrain de Gastro-Fribourg, qui plaide seulement pour une ventilation efficace. Messieurs les juristes auront du pain sur la planche pour définir la notion de ventilation efficace.

Sachez que les chercheurs n'ont pas encore trouvé d'aération assez puissante contre la fumée de la cigarette et ce, dans le monde entier. Toutes les études le mentionnent. La liberté de chaque personne est de pouvoir respirer un air libre de fumée dans quelque endroit où elle se rend, par devoir ou par envie, au même titre que chacun a le droit de vouloir manger une nourriture qui ne le rendra pas malade ou de boire une eau du robinet qui ne l'intoxiquera pas.

Deux exemples récents, deux exemples personnels: je suis sollicité par un club sportif, qui souhaite que je leur donne un coup de main pour l'organisation d'une manifestation. La réunion de leur comité se passe dans un établissement public. Si je suis la position du Conseil d'Etat, j'ai donc le choix de fréquenter un établissement public où on est libre de fumer et comme je ne veux pas subir de fumée passive, je dis «désolé, je vous aiderais bien, mais je ne le fais pas parce que je ne veux pas subir de fumée passive».

Deuxième exemple: j'ai changé d'emploi durant l'été et mon ancien employeur m'invite à un repas d'adieu dans un restaurant. Je leur dis: «Merci beaucoup, le geste me touche, mais je suis désolé, je n'y viendrai pas, car ce repas aura lieu dans un restaurant et je ne veux pas subir de fumée passive». Voulant quand même répondre à l'invitation de ce conseil de fondation, j'y suis allé et dans les dix personnes qui fréquentaient la salle à manger à ce moment-là ...

Le Président. M. le Député, je vous demanderais de conclure, vous avez dépassé votre temps de parole.

Thomet René (*PS/SP, SC*). ... fumaient et nous en avons tous subi les conséquences.

Les personnes qui ne veulent pas subir de fumée passive revendiquent également le droit au libre exercice de leur loisir. La position du Conseil d'Etat va à l'encontre de la volonté d'une importante majorité de la population.

Si le Grand Conseil n'a pas la sagesse de ne pas suivre l'opinion du Conseil d'Etat, le peuple saura corriger à l'occasion du vote sur l'initiative que nous avons validée.

La motion qui vous est proposée est une mesure que d'autres cantons ont adoptée, les exemples voisins nous montrent ... (*Clochette*)

Le Président. Nous allons passer à l'intervenant suivant!

Thomet René (*PS/SP, SC*). Je constate que non seulement on s'oppose à la lutte contre la fumée passive, on s'oppose aussi à la défense des arguments pour obtenir ce résultat.

Le Président. Je refuse vos propos. Sachez que j'ai fait une annonce ce matin-même, demandant de ne pas dépasser le temps de parole et que, dans le cas contraire, je sévirais! C'est chose faite. Dommage peut-être, que ceci soit tombé sur vous, mais c'est ainsi!

Tschopp Martin (*PS/SP, SE*). Gesamtschweizerisch gibt es heute leider immer noch keine Gesetzgebung, welche den Verkauf von Tabak an unter 16-Jährige verbietet. Das Bundesamt für Gesundheit (BAG) hat bisher lediglich Empfehlungen herausgegeben und in dieser Hinsicht, kurz gesagt, noch nicht viel gemacht. Die zwölf vom BAG formulierten Zielsetzungen sind Lippenbekenntnisse ohne jegliches «Commitment» Ein anderes Beispiel ist die Firma Coop. Der Grossverteiler zeigt, dass wenn der Wille für Veränderung da ist, sich viel erreichen lässt. Jugendliche Raucherinnen und Raucher können sich nicht mehr bei Coop mit Tabakwaren eindecken. Der Grossverteiler verkauft diese ab März nur noch an mindestens 16-Jährige und geht gleich mit einem guten Beispiel voran, indem er aufzeigt, dass auch ohne Gesetzgebung Jugendschutz möglich ist.

Wenn wir nun die beiden Motionen, jene von Denis Grandjean und von Hugo Raemy und mir gegeneinander abwägen, geht es lediglich um die Frage bis zu welchem Alter ein Verkaufsverbot gelten soll. Kollege Hugo Raemy und ich haben diesen Punkt ebenfalls sehr eingehend diskutiert, auch mit dem Aspekt «18 Jahre». Wie der Staatsrat kommen aber auch wir zum Schluss, dass eine Kontrolle der Umsetzung kaum mehr möglich ist. Hingegen scheint uns dies bei den unter 16-jährigen noch eher machbar.

Andere Kantone haben dies mit sehr gutem Erfolg bereits umgesetzt: Der Tabakkonsum der unter 16-Jährigen konnte dort gedrosselt werden.

Es gibt noch einen zusätzlichen Grund, das Verkaufsverbot bis 16 Jahre durchzusetzen: Bis zu diesem Alter können die Eltern, allenfalls auch die Schule, wesentlichen Einfluss auf diese Jugendlichen nehmen und

viel Sensibilisierungsarbeit leisten. Dies wird ab diesem Alter bedeutend schwieriger.

Ich bitte Sie, meine Damen und Herren, unserer Motion zuzustimmen.

Ich danke insbesondere auch dem Staatsrat, dass er echt bemüht ist, sich präventiv für die Gesundheit unserer Jugendlichen zu engagieren.

Elections: résultats

Un juge de paix pour le cercle de la Glâne

Bulletins distribués: 97

Bulletins rentrés: 95

Bulletin blanc: 1

Bulletin nul: 0

Bulletins valables: 94

Majorité absolue: 48

A obtenu des voix et est élue pour une période indéterminée *M^{me} Jacqueline Bourqui*, à Romont, avec 53 voix.

Ont obtenu des voix:

M. Patrick Nicolet: 39

M. Bruno Wägli: 2

Diverses réélections dans l'ordre judiciaire

Un président du tribunal de la Veveyse ensuite de l'expiration des fonctions de M. Pascal L'Homme au 31 décembre 2007

Bulletins distribués: 91

Bulletins rentrés: 90

Bulletins blancs: 14

Bulletins nuls: 2

Bulletins valables: 74

Majorité absolue: 38

A obtenu des voix et est élu pour une période indéterminée *M. Pascal L'Homme* avec 74 voix.

Un vice-président du tribunal de la Veveyse ensuite de l'expiration des fonctions de M. Philippe Vallet au 31 décembre 2007

Bulletins distribués: 92

Bulletins rentrés: 92

Bulletins blancs: 17

Bulletin nul: 0

Bulletins valables: 75

Majorité absolue: 38

A obtenu des voix et est élu pour une période indéterminée *M. Philippe Vallet* avec 75 voix.

Un vice-président du tribunal de la Veveyse ensuite de l'expiration des fonctions de M. Michel Morel au 31 décembre 2007

Bulletins distribués: 94

Bulletins rentrés: 90

Bulletins blancs: 23

Bulletins nuls: 2

Bulletins valables: 65
Majorité absolue: 33

A obtenu des voix et est élu pour une période indéterminée *M. Michel Morel* avec 65 voix.

Un juge suppléant du tribunal de la Veveyse ensuite de l'expiration des fonctions de M^{me} Marie-Madeleine Rey au 31 décembre 2007

Bulletins distribués: 94
Bulletins rentrés: 94
Bulletins blancs: 9
Bulletin nul: 0
Bulletins valables: 85
Majorité absolue: 43

A obtenu des voix et est élue pour une période indéterminée *M^{me} Marie-Madeleine Rey* avec 85 voix.

Un assesseur à la chambre des prud'hommes de la Sarine ensuite de l'expiration des fonctions de M. Dieter Zingg au 31 décembre 2007

Bulletins distribués: 95
Bulletins rentrés: 89
Bulletins blancs: 23
Bulletin nul: 0
Bulletins valables: 66
Majorité absolue: 34

A obtenu des voix et est élu pour une période indéterminée *M. Dieter Zingg* avec 66 voix.

Un assesseur à la chambre des prud'hommes de la Sarine ensuite de l'expiration des fonctions de M. Anton Ruffieux au 31 décembre 2007

Bulletins distribués: 93
Bulletins rentrés: 87
Bulletins blancs: 23
Bulletins nuls: 3
Bulletins valables: 61
Majorité absolue: 31

A obtenu des voix et est élu pour une période indéterminée *M. Anton Ruffieux* avec 61 voix.

Un assesseur à la chambre des prud'hommes de la Glâne ensuite de l'expiration des fonctions de M. Daniel Lüthi au 31 décembre 2007

Bulletins distribués: 85
Bulletins rentrés: 81
Bulletins blancs: 7
Bulletin nul: 0
Bulletins valables: 74
Majorité absolue: 38

A obtenu des voix et est élu pour une période indéterminée *M. Daniel Lüthi* avec 74 voix.

Un assesseur-suppléant à la chambre des prud'hommes du Lac ensuite de l'expiration des fonctions de M. Franz Notz au 31 décembre 2007

Bulletins distribués: 82

Bulletins rentrés: 75
Bulletins blancs: 12
Bulletins nuls: 6
Bulletins valables: 57
Majorité absolue: 29

A obtenu des voix et est élu pour une période indéterminée *M. Franz Notz* avec 57 voix.

Un juge à l'Office des juges d'instruction ensuite de l'expiration des fonctions de M. André Piller au 31 décembre 2007

Bulletins distribués: 88
Bulletins rentrés: 85
Bulletins blancs: 10
Bulletins nuls: 5
Bulletins valables: 70
Majorité absolue: 36

A obtenu des voix et est élu pour une période indéterminée *M. André Piller* avec 70 voix.

Un assesseur à la Commission d'expropriation ensuite de l'expiration des fonctions de M. Jean-Daniel Hostettler au 31 décembre 2007

Bulletins distribués: 86
Bulletins rentrés: 86
Bulletins blancs: 9
Bulletin nul: 1
Bulletins valables: 76
Majorité absolue: 39

A obtenu des voix et est élu pour une période indéterminée *M. Jean-Daniel Hostettler* avec 76 voix.

Motions N° 141.06, 142.06 et 147.06 et postulat N° 2011.07

(suite)

Romanens-Mauron Antoinette (*PS/SP, VE*). Il est bien passé, le temps où dans cette enceinte le groupe socialiste devait se battre pour obtenir simplement l'interdiction pour la publicité pour le tabac et l'alcool dans les espaces publics. Heureusement, ce temps est fort loin, puisque nous en sommes à une étape bien plus significative. Seul un environnement à 100% sans fumée permet une protection efficace contre l'exposition à la fumée. Le groupe socialiste l'affirme aussi très majoritairement et, par cette affirmation, reprend les dispositions de la convention-cadre de l'OMS, spécialement l'article 8, convention qui a été adoptée, faut-il le rappeler, par 168 pays, dont la Suisse. C'est à partir de cette logique que le groupe a donc formulé ses prises de position sur les quatre interventions. D'abord, il s'est étonné, si ce n'est offusqué, de la légèreté de la réponse du Conseil d'Etat, spécialement de sa prise de position sur la motion Tenner/Thomet. Il privilégie ainsi sans complexes l'intérêt de la corporation des cafetiers-restaurateurs aux dépens de la santé du personnel, des clients. Faut-il le rappeler, les

pays nordiques, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie notamment, excluent la fumée des établissements publics. Cette interdiction n'a pas eu de conséquences néfastes, puisque tous les établissements sont considérés de la même manière. Il nous renvoie, dans son argumentation à la page 5, à d'éventuelles nuisances sonores que causeraient les fumeurs sur les trottoirs. J'aimerais rappeler que ces nuisances sonores sont bien plus perceptibles dans les véhicules que par les voix humaines par exemple.

Nous lisons dans la réponse du Conseil d'Etat un certain irrespect du personnel, des jeunes, une discrimination de certains jeunes surtout, ceux qui ne fument pas et que l'on rejette ainsi des établissements publics. Le Conseil national va dans le même sens. Dans la grande majorité, les fumeurs, y compris de notre groupe, trouvent totalement aléatoires ces mesurètes proposées: ventilation, espaces, salles à manger sans fumée.

Concernant l'interdiction de vente de tabac aux moins de 18 ans ou au moins de 16 ans, le groupe socialiste est par contre partagé et souhaite que des mesures réalistes soient possibles et surtout que leur mise en œuvre et leur suivi soient également assurés.

Par conséquent, il refusera majoritairement la motion de M. Grandjean. La fumée tue: c'est, je crois, ce qu'il faut affirmer aujourd'hui! Etre conséquent, c'est prendre des mesures et non des demi-mesures.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Les motions et le postulat déposés par nos différents collègues ont suscité un important et intéressant débat au sein du groupe de l'Union démocratique du centre. Notre groupe étant en écrasante majorité constitué de non-fumeurs – mis à part notre toubib, le Dr Zadory – il nous aurait été facile de nous prononcer pour une interdiction pure et simple de fumer, comme le proposent nos collègues les députés Bruno Tenner et René Thomet. Mais je suis convaincu que nous devons profiter des expériences faites dans les pays voisins, que vous avez certainement tous visités. Vous avez certainement eu l'occasion de manger ou de boire un verre chez nos voisins italiens. Pour les non-fumeurs – et j'en fais partie – je reconnais que c'est super de manger dans un bistrot sans fumée et de faire ensuite la tournée des bars sans fumée. Les fumeurs vont fumer à l'extérieur et des groupes se forment dans la rue. Sur les trottoirs, ils refont le monde et c'est toujours très intéressant. Mais, lorsqu'on rejoint sa chambre d'hôtel ou son appartement, les fumeurs sont toujours là, dans la rue, pour fumer. Et, comme par hasard, ils parlent toujours plus fort! Et le lendemain, il faut se lever. Les gosses doivent aller à l'école. Enfin, vous connaissez ces problèmes! Il y a un problème de graves nuisances sonores qui est apparu.

Autre problématique constatée dans ma commune, petite commune propriétaire d'un café-restaurant, où la situation financière des exploitants s'est détériorée avec la disparition des machines à sous et l'entrée en vigueur du 0,5 pour mille. Les chiffres d'affaires de ces établissements ont diminué. Si nous voulons conserver des établissements publics dans nos régions décentralisées, nous devons garder une certaine souplesse et laisser aux commerçants un minimum de liberté de commerce. Toujours dans ma commune, un autre témoignage – et là, je demande peut-être à

M. Thomet d'être attentif: une personne a ouvert café-restaurant non-fumeur, et cela fonctionne. C'est un choix de l'exploitant et les clients vont dans cet établissement parce qu'il est non-fumeur. Mais les fumeurs sont des clients comme vous et moi, qui doivent également pouvoir vivre. Les exploitants doivent fournir des coins fumeurs ou non-fumeurs dans l'intérêt de leur commerce. Cessons de leur mettre des bâtons dans les roues! Voici quelques arguments qui nous confortent à vous proposer le rejet de la motion Tenner/Thomet, car nous sommes favorables à une interdiction dans les lieux publics et non dans les établissements publics.

Interdire la vente du tabac aux jeunes! 18 ans? 16 ans? 14 ans? C'est une question très difficile. Le matin, je croise des gens qui se rendent au CO avec la cigarette dans la main. Je ne crois pas que l'interdiction de vente des cigarettes va les empêcher de fumer. Mais si cette interdiction peut les responsabiliser et tenter de diminuer ou retarder leur consommation, alors je suis prêt à souscrire à cette interdiction. A titre personnel, je pense qu'elle est plus simple et plus facile à contrôler, si nous fixons la limite à 16 ans. Toutefois, une majorité de mon groupe soutiendra la motion de M. le Député Denis Grandjean, qui veut une limite à 18 ans et, en cas d'échec, votera la motion de MM. Hugo Raemy et Martin Tschopp, qui proposent la limite à 16 ans, comme le Conseil d'Etat. M. le Député Rudolf Vonlanthen ayant retiré son postulat, je n'y apporterai pas de compléments.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Ein Verbot ist fast immer das letzte Mittel zur Regelung einer Frage und praktisch nie die beste Lösung. Dies ist auch im vorliegenden Fall des Verkaufs von Tabak an Jugendliche der Fall. Eine Gesellschaft, welche über Verbote organisiert und erzogen werden muss, ist nach unserem Dafürhalten keine Gesellschaft der Zukunft. Und Verbote sollten nicht zur Gewohnheit werden, ohne dass ich dabei das Resultat über die Motion Tenner/Thomet vorwegnehmen will.

Le but est clair et l'idée peut être qualifiée de bonne certainement. Mais il ne faut pas fermer les yeux devant la réalité. Une interdiction n'est pas la solution qui peut régler la problématique de la vente de tabac aux jeunes. Nous ne devons pas nous faire d'illusions. Une interdiction ne va probablement rien changer ou, au meilleur des cas, peu changer. Les améliorations de la situation actuelle sont ailleurs. En premier lieu, le travail doit être fait à la maison et dans la famille. C'est dans ce milieu qu'il faut démontrer et expliquer aux jeunes les dangers de la fumée. Mais je doute qu'une interdiction par une loi puisse aider dans ce travail. Elle n'est qu'un argument faible pour convaincre les jeunes. Par contre, il faut renforcer la prévention et la responsabilité privée concernant la question de la fumée par rapport à la vente et par rapport à la consommation.

Malgré ces arguments, le groupe libéral-radical, dans sa grande majorité, est favorable à l'interdiction de la vente du tabac aux jeunes de moins de 16 ans. Par contre, nous sommes conscients qu'une interdiction ne peut fonctionner que si les contrôles sont faits. Ces contrôles vont coûter du temps et de l'argent et les jeu-

nes qui le veulent vont quand même pouvoir arriver à s'approvisionner en tabac.

Avec ces quelques remarques, nous proposons de rejeter la motion N° 142.06 et, par contre, d'accepter la motion N° 147.06.

de Roche Daniel (*ACG/MLB, LA*). Ich rede im Namen des Mitte-Links-Bündnisses und wir sind mit einer Mehrheit von zwei zu eins für die Überweisung der Motion Tenner/Thomet, das heisst für ein Verbot des Rauchens in öffentlichen Gaststätten. Wir sind ebenso für ein Verbot des Verkaufs von Tabakwaren an Jugendliche unter 16 Jahren, aber nicht unter 18 Jahren. Lassen Sie mich zwei historische Bemerkungen machen zu Beginn meiner Intervention: Im Jahre 1648 war es in Lüneburg, in unserem Nachbarland, unter Todesstrafe verboten zu rauchen. Die Murtener und die Berner Pfarrer hatten in der selben Zeit die schwierige Pflicht, über die Sittlichkeit der Bevölkerung von Murten und Umgebung und von anderswo zu wachen. Rauchen war damals ein Sittendelikt. Aber es war schon damals so, dass die Pfarrer manchmal Wasser predigen und Wein trinken; das heisst, sie mussten für die Sittlichkeit schauen, aber rauchten selber sehr oft. Es gab zum Beispiel Amtsenthebungen, weil ein Pfarrer selber Raucher war. Die Synode von Dordrecht 1618 hatte die schwierige Frage zu beantworten, ob man rauchen dürfe während des Gottesdienstes. Die Synode hat eine nicht mutige, aber ihrer Ansicht nach weise Entscheidung getroffen, dass wer mit einer rauchenden Pfeife in den Gottesdienst eintrat, sie fertigt rauchen durfte, aber sie nicht wieder anzünden, oder eine neue anzünden durfte.

Es gibt eine zweite historische Bemerkung: Am 12. März 2006 hat die Tessiner Bevölkerung, das wissen Sie alle, ein absolutes Verbot für Rauchen in öffentlichen Räumen, inklusive Gaststätten, genehmigt. Die Argumente, die Presseargumente wurden untersucht und es wurde festgestellt, dass das Rauchverbot in öffentlichen Räumen immer auf hohem Niveau Zustimmung fand.

Ausserdem nahmen die Befürchtungen, dass es ökonomische Interessen berühren würde, ständig ab und die Erwartung, dass der Tabakkonsum dadurch sinken könnte, das heisst dass ein präventiver Effekt des Verbotes entstehen könnte, nahm ständig zu. Meine Damen und Herren, das Verbot, in öffentlichen Räumen zu rauchen, hat eine grosse gesellschaftliche Akzeptanz. Das kann man, glaube ich, feststellen. Nun möchte ich auf einige Argumente des Staatsrates eintreten betreffend der Wahl des Restaurants; man habe ja die freie Wahl. Ich bin mir nicht ganz sicher. Unser Kollege Thomet hat es uns auch schon gesagt: Wenn ich in die Gaststätten gehe, dann gehe ich zusammen mit Leuten und ich habe nicht unbedingt die freie Wahl der Gaststätte, aber vielleicht der Gesellschaft. Und wenn ich mit meinen Kollegen zusammen sein will, muss ich vielleicht manchmal in ein Raucherrestaurant.

Ausserdem sollten wir auch an die Angestellten denken. Hier gibt es Untersuchungen, die zeigen, dass eine Angestellte in einem nicht rauchfreien Restaurant etwa 8-10 Zigaretten pro Tag raucht. Ausserdem haben Studien gezeigt, dass Rauchverbote Lungenbeschwerden von 70% auf 30% der Angestellten reduzieren.

Und die Lüftungen, die man uns hier als Lösung beliebt machen will, sind offenbar auch keine Lösung, weil sie die Feinstaubpartikel offenbar nicht vollständig aus der Luft filtern können.

Meine Damen und Herren, man will uns auch beliebt machen, dass ökonomisch ein Rauchverbot eine Gefahr darstelle. Meine Damen und Herren, ich glaube, das Gegenteil ist der Fall. Die Freiburger Gastronomie würde mit einem Rauchverbot an Attraktivität gewinnen. Davon bin ich überzeugt; die Beispiele in unseren Nachbarländern und Nachbarkantonen zeigen es uns. Werte Kolleginnen und Kollegen, wir sind nicht für die Wiedereinführung der Todesstrafe bei Rauchen. Wir sind auch nicht für die Kontrolle der Sittlichkeit, aber wir sind für eine gesunde Gastronomie, für eine mutige Lösung und für einen Arbeitsschutz im Gastronomiebereich, der diesen Namen verdient. Wir sind für einen Beitrag zur Volksgesundheit, deshalb bitten wir Sie, die Motion Tenner/Thomet zu unterstützen und wir sind ebenfalls für ein Verbot für den Verkauf von Tabakwaren an Jugendliche unter 16 Jahren.

de Reyff Charles (*PDC/CVP, FV*). Le groupe démocrate-chrétien va être bref, non seulement pour respecter le règlement, mais également pour ne pas redire tout ce qui a déjà été apporté par les autres groupes.

Tout d'abord, concernant les motions N° 142.06 et 147.06, le groupe démocrate-chrétien adhère aux buts poursuivis par les motionnaires, comme le gouvernement d'ailleurs. Nous pensons en effet que l'interdiction de vente de tabac aux mineurs constitue une mesure utile dans le cadre de la lutte contre le tabagisme chez les jeunes. Une telle interdiction est un des éléments qui doit favoriser le développement harmonieux de ces jeunes et de prévenir ainsi les situations et les facteurs pouvant les mettre en danger.

A ce stade de l'étude des motions restait à notre groupe la question des 16 ou 18 ans. En ce qui concerne la motion N° 142.06 du député Grandjean, le groupe démocrate-chrétien s'est montré très partagé, puisque le vote interne s'est soldé par une égalité parfaite assortie de deux abstentions. Vous comprendrez donc qu'il est difficile au rapporteur qui vous parle de donner une opinion tranchée sur la question de l'interdiction aux moins de 18 ans.

Par contre, pour ce qui concerne la motion Raemy-Tschopp, le groupe démocrate-chrétien est convaincu que les jeunes de moins de 16 ans au moins ne doivent pas pouvoir acheter de tabac. Nous soutiendrons donc massivement cette motion.

Le groupe démocrate-chrétien ne soutiendra pas la motion N° 141.06 Tenner/Thomet. Notre motivation à rejeter cette motion ne provient pas vraiment du contenu même de la motion, mais principalement du contexte dans lequel nous avons à la traiter. Contexte qui fait qu'elle devient à nos yeux inutile. En effet, nous nous trouvons actuellement dans une situation où, tant au plan national qu'au plan cantonal, les choses vont changer dans des délais relativement brefs. Ce sera au minimum dans le sens des motionnaires avec la proposition acceptée par le Conseil national, voire de manière plus radicale si le ping-pong entre les Chambres devait faire que les textes deviendraient plus sévères. Dans tous les cas, le pays sera doté d'une loi

allant au minimum dans le sens souhaité par la motion et nous serons tenus de l'appliquer. Dans le canton, le dépôt de l'initiative «Fumée passive et santé» propose une solution plus radicale, mais le contre-projet pourrait aller dans un sens différent. Dans tous les cas, le peuple fribourgeois aura le dernier mot, quelle que soit la suite que le Grand Conseil donnera à la motion qui nous est soumise aujourd'hui. Au-delà de ces considérations, notre groupe tient à souligner le fait que de nombreux établissements publics de notre canton ont déjà pris des mesures afin de protéger les non-fumeurs, notamment en prévoyant des salles non-fumeurs et en se dotant de systèmes de ventilation performants. Reste la question, comme l'a soulevé notre collègue, de la notion de performance. Enfin, nous tenons à relever et à soutenir la remarque formulée par le gouvernement au sujet des incidences incontrôlables en termes de nuisance sonore que ne manquerait pas de provoquer l'obligation qui serait faite aux fumeurs de sortir sur la voie publique pour fumer. Certes, les problèmes de nuisances sonores ne touchent pas aujourd'hui tous les établissements publics du canton, mais forcer les fumeurs à sortir pour fumer leur cigarette augmenterait à coup sûr le nombre de conflits entre les pedzeurs fumeurs et les dormeurs. Cette question n'est pas à négliger!

Pour terminer, notre groupe constate que le Conseil d'Etat se concentre sur le titre de la motion en oubliant la première phrase du développement qui dit bien que la loi doit être modifiée dans le sens que «das Rauchen in öffentlichen Gaststätten nur noch zulässig ist, wenn dafür geeignete und separate Räume zur Verfügung gestellt werden.»

Le groupe démocrate-chrétien vous propose de rejeter la motion N° 141.06.

Buchmann Michel (PDC/CVP, GL). Quelle que soit notre attitude, faite de tolérance pour les fumeurs ou de lutte contre les fumeurs, un fait politique essentiel a eu lieu le 21 mai 2003. M. René Thomet en a parlé. Pour le moment, il n'a pas été beaucoup mis en évidence. Ce jour-là, l'Assemblée de l'OMS a adopté, avec 192 Etats membres, un traité anti-tabac. L'objectif de ce premier traité international en matière de santé publique est de réduire la mortalité due au tabac dans le monde, mais pas de supprimer le tabagisme, ce qui est un but impossible à obtenir. Le traité est prévu pour entrer en vigueur nonante jours après la ratification du quarantième Etat. Je connais les données à fin 2004 – je ne sais pas la situation actuelle: 168 Etats l'avaient signé mais seuls 30 Etats l'avaient ratifié! La Suisse l'a probablement signé. Je ne sais pas si elle l'a ratifié mais, comme c'est un bon élève en matière d'application des traités internationaux, je suis persuadé que notre droit fédéral va intégrer les données de ce traité anti-tabac de l'OMS dans sa législation.

Les dispositions du traité seront contraignantes pour les parties signataires. Elles comportent l'obligation juridique d'appliquer les dispositions en les intégrant dans les législations fédérales. Ce traité formule des mesures visant à réduire la demande de tabac et visant aussi à diminuer l'offre de tabac. Il prévoit, par exemple, de taxer davantage le tabac, d'informer clairement des risques – je crois que ces choses sont en

place – de restreindre la publicité. Mais il prévoit aussi une meilleure protection de la population face à la fumée du tabac. C'est l'article 8 qui le dit: «Compte tenu du fait que l'exposition à la fumée est dangereuse pour l'entourage, des mesures doivent être prévues pour protéger contre l'exposition à la fumée du tabac sur les lieux du travail, dans les transports publics, sur les lieux publics intérieurs et, le cas échéant, d'autres lieux publics». Le traité prévoit aussi l'interdiction de la vente du tabac aux mineurs; encore faut-il définir exactement à quel âge on fixe la limite de la minorité! Ce que je veux dire par là, c'est que le chemin qui prévoit une claire protection des citoyens contre les abus des fumeurs est pris, il est en place. Prenons-le donc en votant de façon intelligente, patiente, tolérante et sans agressivité, car nous savons tous qu'un changement de comportement en matière de santé est une chose extrêmement difficile à obtenir! Mais nous y arriverons avec patience, tolérance et sans agressivité.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Je n'ose presque plus prendre la parole mais, à titre personnel, j'ai quand même quelque chose à dire qui me tient à cœur. Nous étions tous bien informés par différentes institutions au sujet de ce qui nous préoccupe maintenant. J'aimerais faire une remarque concernant la lettre de la société patronale pour la restauration et l'hôtellerie. Dans cette lettre, le mot «employé» n'existe pas!

In diesem Brief von Gastro-Freiburg werden die Kunden, die Gäste und die Betriebsleiter erwähnt. Jene Personen, die nicht die Wahl haben, ob sie das Lokal aussuchen wollen oder nicht, weil sie dort arbeiten, kommen in diesem Brief nicht vor. Gerade sie sind es doch, für die die vielgerühmte Wahlfreiheit nicht spielt. Wer angewiesen ist auf einen Verdienst, auf einen Arbeitsplatz wird nicht so schnell einfach kündigen können. Ich bitte Sie daher, bei Ihrer Entscheidung auch an die vielen Frauen und Männer zu denken, die tagtäglich im Service ihr Bestes geben und dabei zum Mitrauchen gezwungen sind.

Und nun noch etwas Allgemeines zu den Folgen des Rauchens in unserem Kanton: Heute sind 30% bis 40% der stationären Patienten in der inneren Medizin des Spitals Freiburg Krebspatienten. Daniel Betticher, Chefarzt für Onkologie/Hämatologie an diesem Spital, hat kürzlich in den Freiburger Nachrichten folgendes gesagt: Heute erhalten täglich drei, ich betone: täglich drei bis vier Personen im Kanton Freiburg die Diagnose Krebs. Dies sind pro Jahre fast 1200 neue Krebskranke. Der Chefarzt hält weiter fest, dass Rauchen; Rauchen vor Alkohol und Belastung durch verschiedene chemische Substanzen nach wie vor das grösste Risiko für eine Krebserkrankung darstelle, auch wenn es in einigen Fällen genetische Prädispositionen gebe. Dabei zeigt er sich sehr besorgt darüber, dass gemäss einer Erhebung der Schweizerischen Fachstelle für Alkohol und andere Drogenprobleme über 20% der 15-Jährigen täglich Zigaretten rauchen. 60% bis 80% unter ihnen auf dem Schulweg. Diese Feststellungen des Chefarztes bedürfen keines weiteren Kommentars. Ich bitte Sie, Ihre Verantwortung wahrzunehmen.

Schuwey Roger (*UDC/SVP, GR*). Motion Bruno Tenner/René Thomet. Dem Schreiben und der Empfehlung der Gastro-Freiburg, das uns allen zugeschickt wurde, kann ich mich nur anschliessen. Man fragt sich, ob man das Dorfbeizensterben noch mehr fördern will oder nicht. Der Gast, sowie der Gastwirt sollte doch frei wählen können, was für ein Lokal er besuchen, respektiv führen will. Ob Raucher, Nichtraucher oder gemischt, wir Gastronomen haben schon seit einiger Zeit einen schweren Stand, seit man den Alkoholpegel von 0,8 auf 0,5 her abgesetzt hat. Lasst uns doch noch ein bisschen Freiheit in unserer kleinen, freien Schweiz. Wir fühlen uns bald wie in vielen totalitären Staaten: Was nicht verboten ist, ist obligatorisch.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Beaucoup de députés défendent souvent la liberté individuelle. Aujourd'hui, je propose à ces députés d'accepter la motion Tenner/Thomet et d'interdire de fumer dans les établissements publics.

En effet, les non-fumeurs doivent pouvoir choisir d'avalier ou non de la fumée. Ces conditions ne sont pas remplies, puisque si quelqu'un entre dans un établissement public, il est confronté à la fumée passive et ceci sans alternative. Nous devons principalement être vigilants dans les établissements publics fréquentés par les adolescents, où l'effet de masse est important. Pour laisser à chacun le choix de fumer ou non, je vous propose personnellement de soutenir la motion Tenner/Thomet. Je suis surpris qu'une motion doive être déposée pour interdire de vendre des cigarettes aux jeunes de moins de 16 ans, cette décision étant d'une telle évidence. Pour ma part, je soutiendrai l'interdiction de vente à 18 ans, âge sensible où les jeunes sont très influençables.

Par la suite, chacun regrette d'avoir commencé à fumer, mais le mal est fait.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Gesundheit ist eines der höchsten Güter für uns Menschen. Wir haben erkannt, dass wir die Gesundheit schützen müssen. In den letzten dreissig Jahren wurde viel für die Verbesserung unserer Gesundheit und unseres Wohlbefindens getan. Heute können wir einen weiteren Schritt vorwärts gehen. Haben wir also den Mut und entscheiden wir uns für die Unterstützung der griffigsten Massnahmen im Bezug auf das Passivrauchen und den Nichtraucher-Schutz.

Rauchen gilt als die Einstiegsdroge Nummer eins fürs Kiffen. 77% als Raucher haben bereits Cannabis-Erfahrung gegenüber lediglich 5% bei Nichtrauchern.

Weltweit sterben täglich 400 Personen an Folgekrankheiten des Rauchens. Das sind mehr als durch andere Drogen und bei Unfällen, Krebs, Aids zusammen zu Tode kommen.

Gesundheitsschäden durch Tabakkonsum verursachen in der Schweiz allein jährlich Gesamtkosten von 5 Milliarden Franken; die Auswirkungen des Passivrauchens sind hier noch nicht berücksichtigt. Und da beklagen wir uns noch über die hohen Krankenkassenprämien.

Es stimmt, Sie haben recht. Dem Rauchen kann man ausweichen. Ebenso kann man verrauchte Restaurants,

Cafés und Bars als Nichtraucher meiden. Aber nicht alle können das. Vor allem Angestellte in Restaurants, wo geraucht wird, haben einen schwerwiegenden Nachteil in Kauf zu nehmen. Wir akzeptieren sogar, dass das Bedienungspersonal in Raucher-Restaurants als Angestellte zweiter Klasse gilt; im Vergleich zu Berufsleuten in öffentlichen Anstalten, wo es heute rauchfrei ist. Viele Arbeitgeber haben aber erkannt, dass nur absolut rauchfreie Arbeitsräume mit Schutz vor dem Passivrauchen sich gesamtwirtschaftlich positiv auswirken.

Aber auch Jugendliche zwischen 14 bis 24-jährig sind aufgrund ihres Freizeit- und Ausgehverhaltens stark dem Passivrauch an Veranstaltungsorten ausgesetzt. Sie halten sich des Gruppendrucks wegen besonders häufig an Veranstaltungsorten auf, an denen geraucht werden darf. Dem gegenüber befürwortet dieselbe Altersgruppe mehrheitlich ein generelles Rauchverbot in Restaurants, Cafés, Bars und Discotheken.

Im Bewusstsein, dass Passivrauch eine Belästigung ist und gesundheitliche Risiken verursacht, betrachten es noch viele als einfaches, hinzunehmendes Übel der Gesellschaft. Rauchen gilt als normal, nicht aber das Nichtrauchen.

Aus all diesen Gründen und deren gäbe es noch sehr viele aufzuzählen, beantragt Ihnen eine kleine Minderheit der SVP-Fraktion, heute ein Zeichen zu setzen und sich für die griffigsten Massnahmen im Kampf gegen den blauen Dunst zu entscheiden. Schützen wir unsere Kinder und erlassen ein generelles Verkaufsverbot für Tabakwaren unter 16 Jahren. Ebenso müssen nebst den öffentlichen Räumen auch die öffentlichen Restaurants und Gaststätten rauchfrei werden. Scheinlösungen sind keine Lösungen. Die Motion Tenner/Thomet ist zu befürworten. Die effizienteste Massnahme kann hingegen nur mit einer Bundeslösung angestrebt werden. Stehen wir also mit voller Kraft und nicht nur halbherzig ein für unsere Gesundheit. Der Schutz der Gesundheit muss vor der individuellen Freiheit Platz haben.

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). Il y a cinquante ans, nous cultivions dans la Broye un magnifique tabac. L'époque était à la prise (de tabac), certains s'adonnaient encore à la chique. La cigarette roulée et le cigare adroitement et manuellement construit fleuraient bon cette campagne à haute valeur écologique.

Les années ont passé, de grandes firmes se sont emparées du marché du tabac. On l'a totalement manipulé, en y ajoutant moult denrées favorisant une accoutumance toujours plus grande à ce produit. La vindicte populaire sur le tabac et la cigarette me paraît, à moi aujourd'hui, excessive, tout particulièrement la motion de mon ami, mon cher ami et il le sait, le député Grandjean. Certes, il est certainement animé de très bons sentiments, mais comment pense-t-il pouvoir établir ce contrôle de l'âge de ces jeunes qui consomment du tabac? D'autre part, 18 ans est un âge, me semble-t-il, où on a le discernement voulu pour juger de la qualité ou de la nocivité d'un produit. Interdire aujourd'hui la fumée dans ces endroits de convivialité, les cafés, les restaurants me paraît également excessif. Il est vrai que l'on peut, avec un brin de volonté, s'abstenir de

fumer une clope en sirotant un bon verre de rouge ou après un excellent repas.

J'ai fumé durant 30 ans la Parisienne carré, je l'ai totalement abandonnée il y a 25 ans. Je connais donc cette accoutumance et je suis certain que l'interdiction tous azimuts ne règle rien. La volonté du fumeur est avant tout essentielle pour arrêter de fumer. Vouloir interdire à tout crin ne fera qu'accroître cette envie de passer outre à toutes ces interdictions et je pense qu'une législation pure et dure n'arrangera absolument rien et ce dans toutes les propositions présentées aujourd'hui.

Que fait-on des automates, libres d'accès à n'importe quel coin de rue? Comment le vendeur ou la vendeuse de kiosque jugeront-ils de l'âge du client, alors qu'il y a une longue file d'attente, vous pouvez le constater dans les gares. Je ne défends aucun lobby. J'ai été planteur de tabac et il y en a d'autres dans cette salle que j'aurais aimé entendre.

Je veux simplement donner une chance à la liberté de choisir en souhaitant qu'un respect réciproque prévale entre fumeurs et non-fumeurs. La tolérance n'est-elle pas le plus beau des ingrédients? Je souhaite que nous y adhérons toutes et tous.

Bourgeois Jacques (PLR/FDP, SC). Je fais partie comme bien d'autres dans cette salle des 70% de non-fumeurs, parfois incommodés par la fumée des fumeurs, mais je pose quand même une question au Commissaire du gouvernement. Cela a été cité tout-à-l'heure par le député Charles de Reyff: les Chambres fédérales sont en train de légiférer en la matière et je demande quel est l'impact au niveau de notre législation premièrement et deuxièmement ne devrait-on pas attendre la fin des débats des Chambres fédérales pour légiférer en la matière!

Piller Alfons (UDC/SVP, SE). Ich mache es ganz kurz: Ein allgemeines Verbot würde meines Erachtens die Handelsfreiheit beeinträchtigen und zudem ist meines Erachtens nur der Wirt alleine verantwortlich für den Umsatz. Der Staat hilft sicher nicht beim Erreichen des Umsatzes. Und zu den Angestellten, die in einem Betrieb arbeiten, in dem geraucht wird, Frau Gobet, möchte ich erwähnen: Sie können immer selber auswählen. Somit möchte ich sagen: Ich persönlich kann nicht schwimmen, demzufolge springe ich auch nicht in den Schwarzsee.

Jutetz Ervin, Directeur de la sécurité et de la justice. Ich stelle mit Befriedigung fest, dass dieses Thema auf grosses Interesse stösst. Ich stelle weiter fest, dass die Meinungen quer durch die Fraktionen geteilt sind. Rauchen schadet der Gesundheit, Passivrauchen auch. Das wissen wir alle.

C'est un fait qui n'est pas contesté et qui ne peut pas être sérieusement contesté.

Première question: est-ce qu'il faut interdire la fumée? La réponse est clairement: non. Cela irait trop loin et, M. le Député Buchmann l'a dit, cela ne serait pas possible.

Est-ce qu'il faut interdire la fumée ou la vente des produits de tabac aux enfants et adolescents? Le Conseil d'Etat répond par oui. Je crois qu'ici également, une

majorité des intervenants était de cet avis. J'y reviendrai.

Est-ce qu'il faut interdire la fumée dans les bâtiments publics, écoles, hôpitaux, bâtiments administratifs? Le Conseil d'Etat avait répondu oui, le Grand Conseil, par décision du mois de février 2006, avait également répondu par oui.

Il y a maintenant un groupe de travail qui essaie de régler les modalités avec les exceptions, comme par exemple M. le Député Vonlanthen a dit «einen Stumpfen in einem Altersheim zu rauchen» et je ne peux pas m'imaginer que l'on interdise complètement la fumée, par exemple dans les prisons. Donc c'était une intervention, suite une motion des députés Castella/Dorand et une question de l'ancien député M. André Ntashamaje.

Faut-il interdire la fumée dans les établissements publics? In den öffentlichen Gaststätten?

Le Conseil d'Etat vous propose de ne pas suivre la motion Tenner/Thomet. Les principaux arguments sont dans la réponse que vous avez pu lire et c'est surtout la liberté individuelle qui a pesé dans la balance plus que les intérêts des fumeurs passifs.

Le principal argument est qu'en général le client peut choisir un établissement fumeurs ou non-fumeurs, je concède volontiers à M. le Député Thomet qu'il y a des situations où l'on ne peut pas vraiment choisir.

Deuxième argument, c'est la liberté de commerce économique. Contrairement aux déclarations du député Alfons Piller, il y a un arrêt du Tribunal fédéral qui dit clairement qu'une telle interdiction ne viole pas le droit constitutionnel de la liberté du commerce. Mais le Conseil d'Etat en a tenu compte de cette liberté du commerce et il préfère qu'il y ait des solutions à la carte dans les différents restaurants. Je concède que la fumée passive est également nocive pour les employés dans les restaurants et c'est un problème.

Au député Jacques Bourgeois je réponds que le Conseil national, donc une des deux Chambres, a suivi une initiative parlementaire du conseiller national Gutzwiler, qui tend à interdire la fumée dans les restaurants et dans les places publiques respectivement, bâtiments publics. Alors est-ce qu'il faut attendre cette législation? D'abord, ce sera la navette entre les deux Chambres et après, il faudrait que le Conseil fédéral et les Chambres aient d'abord une loi. Donc cela peut encore durer, selon mon expérience trois à quatre ans. Mais le droit fédéral peut régler uniquement le droit civil, donc l'initiative parlementaire Gutzwiler tend à modifier, à régler le droit du travail, c'est-à-dire la protection des employés contre la fumée passive. Il reste au canton à régler le droit public et c'est une question de droit public, l'interdiction ou non de fumer dans les restaurants. Admettons que l'initiative soit acceptée par les deux Chambres, cela n'empêchera pas que dans un restaurant où il y a une seule personne, qui est patronne et sommelière en même temps, celle-ci puisse continuer à servir aux fumeurs, puisqu'elle n'est pas protégée par le droit du travail. Il y a d'autres exemples. L'initiative parlementaire n'est pas identique avec ce que l'on discute aujourd'hui, les motions Grandjean, respectivement Tschopp/Raemy.

Le Conseil d'Etat est favorable à l'interdiction de la vente de produits tabagiques aux jeunes. Il est conscient

que cette interdiction de vente aux mineurs ne va pas empêcher les jeunes de quand même se procurer des produits tabagiques. Mais il dit dans sa réponse que cette interdiction de vente de tabac aux mineurs constitue une mesure utile dans le cadre de la lutte contre le tabagisme chez les jeunes. Elle doit s'inscrire dans un ensemble de mesures préventives comprenant également l'information et le conseil individuel, en particulier dans les écoles. Donc en principe, il faut interdire.

La question de l'âge, là je vous concède que c'est extrêmement difficile. Vous avez vu dans la réponse qu'il y a des cantons qui ont interdit en dessous de 18 ans, notamment les deux Bâle, Berne, Nidwald, Zug et Vaud. Il y en a qui ont interdit en dessous de 16 ans, Lucerne, Soleure, St-Gall, Thurgovie, Zürich et le Valais. Le Conseil d'Etat a favorisé l'interdiction de vente jusqu'à l'âge de 16 ans, notamment pour des questions pratiques, des questions de contrôle. Il est effectivement très difficile de juger si quelqu'un a 18 ou 19 ans, tandis qu'entre 14, 15 et 16 ans, je crois que c'est plus facile de faire cette distinction. En plus, il y a une tendance suisse à donner le droit de vote aux jeunes, aux adolescents entre 16 et 18 ans, par exemple dans le canton de Glaris. Et il y a également une autre tendance à donner plus de responsabilités aux jeunes entre 16 et 18 ans et si on fait une interdiction à cet âge-là, cela irait à l'encontre de cette tendance. Donc le Conseil d'Etat vous propose de rejeter la motion Grandjean et d'accepter la motion Tschopp/Raemy. Finalement le postulat Vonlanthen a été retiré, puisque.... Grossrat Vonlanthen ist voll und ganz mit dem Staatsrat zufrieden. Je le remercie pour cette constatation. (*rires!*) Je crois que les jeux sont faits, respectivement seront faits. Je vous laisse juge de ces décisions.

– Au vote, la prise en considération de la motion N° 142.06 Denis Grandjean est refusée par 51 voix contre 29. Il y a 3 abstentions.

– Objet liquidé.

Ont voté oui:

Bourguet (VE, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Stempfeli-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 29.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Haenni (BR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/

FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 51.*

Se sont abstenus:

Buchmann (GL, PDC/CVP), Ganioz (FV, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP). *Total: 3.*

– Au vote, la prise en considération de la motion N° 147.06 Hugo Raemy/Martin Tschopp est acceptée par 79 voix contre 3. Il y a 3 abstentions.

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter un projet de disposition légale dans le délai d'une année.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Stempfeli-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 79.*

Ont voté non:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Kolly (SC, PLR/FDP). *Total: 3.*

Se sont abstenus:

Ganioz (FV, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP). *Total: 3.*

– Le postulat Vonlanthen est retiré.

– Au vote, la prise en considération de la motion N° 141.06 Bruno Tenner/René Thomet est refusée par 49 voix contre 31. Il y a 5 abstentions.

– Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/

MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Stempfél-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 31.*

Ont voté non:

Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Remy (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 49.*

Se sont abstenus:

Buchmann (GL, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB). *Total: 5.*

Communication

Le Président. En cours de matinée, j'ai reçu la lettre de démission de notre collègue M^{me} la Députée Martine Remy, avec effet au 31 octobre 2007. Aujourd'hui était donc le dernier jour où M^{me} Remy siégeait parmi nous.

Mme la Députée, je prends acte de votre démission du Parlement cantonal fribourgeois. Au nom du Grand Conseil, je vous remercie pour votre travail au sein de notre Parlement durant près de sept ans et vous adresse mes meilleurs vœux pour votre avenir. (*Applaudissements nourris!*)

Clôture de la session

Le Président. Comme mot de la fin, je souhaite bonne chance à tous les candidats à la course aux Chambres fédérales.

- La séance est levée à 12 h 30.

Le Président:

Jacques MORAND

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*